



**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**  
**PEDT / PLAN MERCREDI**

1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sommaire

I.	PREAMBULE .....	2
II.	DIAGNOSTIC .....	3
	1. Présentation du territoire .....	4
	2. Présentation sociologique de la population .....	5
	3. Focus sur la population jeune .....	7
	4. Politique de la collectivité dédiée à l'enfance et la jeunesse.....	12
	5. Tissu associatif .....	14
	6. Les équipements .....	15
III.	PROJET.....	19
	A. Modalités pratiques d'accueil des publics .....	19
	B. Les actions pré existantes, à intégrer au projet et à faire évoluer durant la période du PEDT .....	23
	C. Les projets en quelques exemples .....	26
IV.	LES OBJECTIFS OU LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2026-2030 .....	28
	A. Le diagnostic partagé .....	29
	B. Le plan d'action .....	31
V.	LA GOUVERNANCE.....	43
	1. Le Comité de pilotage .....	43
	2. Le comité technique .....	43
	3. Les groupes de travail .....	44
	4. La coordination .....	44
VI.	LES PARTENAIRES DU PEDT .....	45
VII.	L'ÉVALUATION .....	46
VIII.	GRILLE D'INDICATEURS ET AUTO-ÉVALUATION .....	47
	ANNEXE N°1 : LE PLAN MERCREDI .....	49
	ANNEXE N°2 : Règlement intérieur .....	55
	Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative (élémentaires et maternels) : .....	63
	ANNEXE n° 3 : Guide d'utilisation du portail famille .....	74
	ANNEXE n° 4 : Tarification .....	86
	ANNEXE n° 5 : Comptes rendus des 3 comités techniques .....	87
	ANNEXE n° 6 : Fiche action .....	104

## I. PREAMBULE

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article L.551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant à la Ville de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

Il constitue un outil de collaboration locale, qui rassemble à l'initiative de la collectivité, les services de l'Etat, la communauté éducative et les acteurs du territoire afin de garantir la continuité éducative de l'enfant et du jeune. Concrètement, il permet de poser le socle stratégique et opérationnel commun pour une meilleure prise en compte des besoins et du rythme de chaque enfant et pour améliorer la qualité et la diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées localement.

Le PEDT se veut aussi l'incarnation des politiques éducatives municipales qui visent à :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune en offrant des lieux propices à l'apprentissage et à l'accueil des enfants et en développant un parcours éducatif continu de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Permettre l'égalité d'accès de tous aux activités et aux structures ;
- Accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens.

Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles et ouvre droit aux financements de l'Etat.

A travers le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également la Convention Territoriale Globale (CTG) et la démarche « Cité éducative », la Ville affirme ainsi l'éducation et la réussite scolaire comme des marqueurs forts du territoire, en mobilisant l'ensemble des partenaires dans une dynamique systémique et durable. Cette approche territoriale a conduit la Ville à prolonger son ancien PEDT, initialement prévu du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de travailler conjointement le renouvellement des PEDT et CTG dans l'objectif de permettre une harmonisation des actions éducatives sur une même période, de renforcer la coordination des interventions en direction des familles, des enfants, des jeunes et des publics fragiles mais également la transversalité avec tous les acteurs (familles, services municipaux, partenaires institutionnels et associatifs).

Dans cette perspective, en sus des comités de pilotage qui se sont tenus chaque année depuis 2022, de nombreuses réunions ont été organisées par la Ville au cours de l'année 2025, à savoir :

- Des réunions thématiques de travail entre les services à la population pour identifier leurs analyses et actions sur les différentes thématiques ainsi que des ateliers pour

déterminer les axes stratégiques et opérationnels, les actions et des indicateurs d'évaluation,

- Des réunions de cadrage et d'échanges avec la CAF pour la CTG et le SDJES représenté par la Ligue de l'Enseignement pour le PEDT,
- Trois comités techniques avec des ateliers ainsi que des temps d'expression et de restitution auxquels ont été invités les acteurs de la communauté éducative (Personnels de l'Education Nationale, parents d'élèves, agents municipaux...), les 24 juin 2025, 11 et 30 septembre 2025. Lors du premier comité technique, après une présentation rapide des dispositifs PEDT et CTG, les acteurs ont pu échanger sur les enjeux prioritaires, dresser un état des lieux des actions du PEDT en cours, émettre des avis sur les principales actions à poursuivre et/ou à améliorer, ainsi que sur les projets et thématiques qui pourraient être travaillées à l'avenir. Le second comité technique a permis aux différents acteurs de proposer des objectifs éducatifs et d'y associer des objectifs pédagogiques pour le nouveau PEDT à partir de trois thématiques : l'inclusion, l'émancipation et la continuité éducative dans les différents temps de l'enfant et du jeune. Enfin, le troisième comité technique a été consacré à la définition d'actions et d'indicateurs d'évaluation.
- Des comités de pilotage pour valider la démarche de renouvellement et du diagnostic puis la validation du document finalisé.

Le présent Projet Educatif de Territoire est donc le résultat d'une co-construction à partir des éléments suivants :

- Le diagnostic de territoire réalisé à partir d'éléments de l'INSEE, de bilans d'activités, des résultats du questionnaire jeunesse de 2024, le diagnostic jeunesse, etc.,
- L'état des lieux et les propositions formulées par les acteurs éducatifs,
- Les différents échanges avec les services municipaux et les élus pour préciser les objectifs éducatifs et opérationnels.

## II. DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la Ville d'Epinau-sous-Sénart s'est appuyé sur plusieurs sources :

- Les données du recensement de la population de l'INSEE de 2022,
- Le système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville de 2021 pour les données sur le quartier prioritaire de la ville (QPV) Plaine Cinéastes,
- L'analyse des besoins sociaux (ABS) de février 2023,
- Les données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Les données transmises par l'Education nationale,
- Les données d'activités des services Petite Enfance, Scolaire, Enfance et Jeunesse, Sports et vie associative,
- Les informations recueillies lors des réunions des groupes de travail et des comités techniques dans le cadre des renouvellements de la CTG et du PEDT.

## A-Présentation de la commune

### 1. Présentation du territoire

La Ville d'Épinay-sous-Sénart, commune située à 22 kms au sud-est de Paris dans le département de l'Essonne, s'étend sur un territoire couvrant une superficie totale de 357 hectares. Elle est membre de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Bordée par l'Yerres au nord et la forêt de Sénart au sud, la commune se caractérise par un fort enclavement urbain et un déficit d'accessibilité qui constitue un frein pour la jeunesse spinolienne. Elle est traversée d'ouest en est par deux axes de transports :

- La route départementale 94,
- La voie ferrée reliant Paris Gare de Lyon à Melun, sans toutefois avoir de gare RER implantée sur son territoire.

En termes d'occupation des sols, les zones urbanisées représentent 39 %, les espaces verts et forêts 61 %. La présence de la forêt de Sénart, de plusieurs parcs et des bords de l'Yerres sur le territoire est un atout pour la ville et pour les enfants et jeunes spinoliens.

La Ville se caractérise par une forte densité avec 3 291 habitants par km<sup>2</sup> au dernier recensement de la population de 2022 (2 681 au sein du territoire de l'agglomération VYVS et 734 dans le département).

Epinay-sous-Sénart s'organise en quartiers aux typologies urbaines et architecturales bien différenciées :

- La Ville nouvelle, datant des années 1960-1970, forme l'essentiel de son parc de logements avec un urbanisme majoritairement de type collectif,
- L'ancien bourg, dénommé « Vieil Epinay », qui est composé de maisons de ville anciennes et de pavillons plus récents.

La ville s'articule autour de plusieurs quartiers : Croix Rochopt, le vieil Epinay, Talma et le quartier prioritaire Plaine Cinéastes.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Épinay-sous-Sénart, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et ses partenaires sont engagés dans un processus de renouvellement urbain ayant pour principaux objectifs la lutte contre les fragilités sociales et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Après un projet concernant le quartier des Cinéastes mené dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine (PRU), l'action de rénovation urbaine se poursuit depuis 2017 sur le quartier de la Plaine avec un nouveau projet de renouvellement urbain

comprenant sur le volet résidentiel la démolition de 216 logements sociaux, la construction de 100 logements diversifiés et la réhabilitation de 940 logements locatifs sociaux.

La recomposition du secteur se concentre autour d'une polarité urbaine confortée et redynamisée autour de l'opération « Cœur de Ville » dans le but également de constituer autour de cette polarité le carrefour économique et social de la ville. Elle s'appuie sur la création d'un maillage viaire articulé autour du « trait d'union » pour désenclaver le quartier et le reconnecter au reste de la ville, notamment aux équipements situés au sud (futur pôle éducatif et maison de santé pluridisciplinaire) et aux aménités paysagères environnantes.

La commune est découpée par l'INSEE en 4 Ilots Regroupés d'Informations Statistiques (IRIS : l'IRIS Plaine Nord, l'IRIS Plaine Sud, l'IRIS les Cinéastes et l'IRI la Forêt.

## 2. Présentation sociologique de la population

**Une dynamique démographique en recul caractérisée par une population jeune ainsi qu'une structure familiale et fragile**

- 11 783 habitants en 2022 (recensement Insee), en baisse constante depuis 1975 (-1,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2016 et 2022) et due à un solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) négatif non compensé par le solde naturel (différence entre les naissances et les décès). Au regard du solde migratoire négatif relativement important (-2,2 sur la période 2016-2022), il existe un fort enjeu à renforcer l'attractivité du territoire.
- Une diminution du nombre des naissances depuis plusieurs années entre 150 et 181 depuis 2018 alors que les années précédentes, la ville comptait plus de 200 naissances par an.
- 61,8% de la population réside dans le quartier politique de la ville (QPV) Plaine-Cinéastes.
- Une population très jeune avec 45,4% de moins de 29 ans (24,8% de 0 à 14 ans et 20,6% de 15 à 29 ans). Un taux largement supérieur à celui de l'agglomération (38,6%) et à celui du département de l'Essonne (39,5%). La surreprésentation de cette catégorie de population implique de poursuivre le développement d'actions et de structures adaptées à la fois aux besoins des enfants de 0 à 14 ans et aux jeunes de 15 à 29 ans.
- 4 329 ménages dont 68% de ménages avec familles.
- Parmi les 2 943 ménages avec familles, une forte propension de couples avec enfants et une hausse continue de familles monoparentales, rendant la question de l'accompagnement à la parentalité centrale :
  - ✓ 16,2 % de couples sans enfant,
  - ✓ 33,8 % de couples avec enfant,
  - ✓ 17,9 % de familles monoparentales, nécessitant des dispositifs de soutien parental renforcés et ciblés.
- Une forte part de familles nombreuses, à savoir avec 3 enfants et plus (21,4% contre 12,6% en Essonne).

### **Un niveau de qualification et de scolarisation à renforcer**

- Un taux élevé de non-diplômés de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (23,4% contre 17,6% dans l'Essonne), même si la Ville a enregistré une baisse de la part de non-diplômés de 6,4 points depuis 2011. Un taux élevé de non-diplômés surtout chez les femmes (24,3%) et dans le QPV (38,3%), nécessitant de développer les dispositifs de soutien scolaire et d'accompagnement éducatif.
- Un taux plus important de diplômes du baccalauréat et de l'enseignement professionnel : 22,8% pour les diplômes du CAP, BEP, ou équivalent (19,5% en Essonne) et 21,5% pour les diplômes du baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent (18,5% en Essonne).
- Un accès limité aux études supérieures malgré une progression (25,4% en 2022 contre 20,6% en 2011).
- Une baisse du taux de scolarisation à partir de 18 ans (post-bac) : 48% des 18-24 ans contre 54,2% sur le territoire intercommunal et 56,2% en Essonne poursuivent des études et 3,9% des 25-29 contre 8,3% sur le territoire intercommunal et 10% en Essonne.
- Un retard scolaire plus important en QPV (23,9% en 6<sup>ème</sup> et 16% en 3<sup>ème</sup>).
- Plusieurs dispositifs éducatifs, scolaires et culturels et à destination des jeunes Spinoliens : ateliers langage pour les enfants de grande section de maternelle, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants des écoles élémentaires et les collégiens, Programme de Réussite Educative (PRE) pour les enfants et adolescents, Point Information Jeunesse (PIJ), etc. et une ville inscrite dans le dispositif de la Cité éducative.

### **Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes**

- Un chômage très élevé des jeunes de 15 à 24 ans : 36,1% contre 21,4% en Essonne.
- En 2021, 21% des 15-24 ans sont sans emploi, sans étude ni formation (NEET)
- Un renforcement des difficultés pour les jeunes en QPV : 27% des jeunes de 16-25 ans sans emploi, ni formation.

### **Emploi, revenus et précarité, des inégalités socio-économiques fortes**

- Principales catégories socio-professionnelles (CSP) : employés (21,6%), ouvriers (15,4%) et personnes sans activité (21,5%).
- Taux d'activité et d'emploi inférieurs aux autres strates avec des écarts femmes/hommes très importants (jusqu'à 12,7 points).
- Revenu médian annuel bas par rapport aux autres strates : 18 880€ sur la ville et de 15 960€ dans le QPV (contre 24 750 € en Essonne).
- 48% seulement des ménages sont imposables.
- Taux de pauvreté élevé sur la ville (24%) contre 13,9% en Essonne et encore davantage dans le QPV (31%).

### 3. Focus sur la population jeune

#### a. La petite enfance (0-3 ans)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune d'Epinay-sous-Sénart dénombre **480 enfants de moins de 3 ans**, soit **-126 enfants en moins qu'en 2016** (-21% contre -9% dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et -4% en Essonne). Parmi eux, **moins de 5 bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)**.

Au sein des familles allocataires, **53 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil régulier** au regard de l'activité de leurs parents (parent seul ou deux parents en emploi ou en recherche d'emploi). C'est 13 points de moins que dans l'Epci et 13 points de moins que dans le département.

#### L'offre d'accueil

1 maison de la petite enfance comprenant 4 structures

Maison de la petite enfance
Crèche collective – Agrément pour 35 places d'accueil
Crèche familiale – Agrément pour 30 places d'accueil – 9 assistantes maternelles
Relais Petite Enfance (RPE) – 60 assistants maternels indépendants agréés par la Protection Maternelle et infantile dont 47 actifs
Lieu d'Accueil Enfants Parents

Par ailleurs, le **service administratif** de la Maison de la petite enfance **constitue un lieu central d'informations pour les familles**. Il assure notamment les missions suivantes :

- Accueillir physiquement et téléphoniquement le public de la maison de la petite enfance.
- Renseigner les administrés sur les services aux familles sur les différents modes d'accueils.

En 2025, la Maison de la petite enfance a mis en place un **Point Information Famille**, sous forme d'une réunion d'information par trimestre au centre socioculturel Joséphine Baker. Cette initiative vise à :

- **Rendre plus visible les actions du service** petite enfance sur les modes d'accueil collectifs et individuels en offrant un espace d'information et de conseils aux familles spinoliennes et futurs parents.
- **Optimiser le parcours des parents** dans la recherche d'un mode d'accueil.
- **Présenter les différentes structures d'accueil** petite enfance et leurs fonctionnements.
- **Présenter les différents services de la parentalité.**
- **Renseigner les familles** sur leurs droits, les démarches qu'elles peuvent faire et l'existence des dispositifs d'aides et d'accompagnements spécialement élaborés pour elles.
- **Aider les familles** à identifier plus facilement le bon interlocuteur.

## b. L'enfance (3-11 ans)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune dénombre **593 enfants âgés de 3 à 5 ans et 1 190 enfants âgés de 6 à 11 ans**. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 121 enfants d'âge maternel et - 161 enfants d'âge élémentaire, soit globalement - 14 % dans la commune (+ 1 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, **58** bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**Aeeh**), à savoir 13 enfants de 3-5 ans et 45 enfants de 6-11 ans.

### Etablissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré

**6** groupes scolaires comprenant 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires, dont le groupe scolaire Talma cogéré avec la Ville de Brunoy.

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Croix Rochopt	Croix Rochopt
Georges Brassens	Georges Brassens
Jacques Brel	Jacques Brel
Alphonse Daudet	Alphonse Daudet
Pré aux Agneaux	Pré aux Agneaux
Talma	Talma

### Effectifs scolaires

Type d'établissement	Nombre enfants scolarisés recensés à la rentrée scolaire 2025-2026
Ecole maternelle - moins de trois ans	28
Ecole maternelle	461
Ecole élémentaire	916
<b>Nombre total d'enfants et de jeunes</b>	<b>1 405</b>

La Ville accueille également sur son territoire :

- 2 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) : 1 à l'école élémentaire Croix Rochopt et 1 à l'école primaire Talma.
- 1 Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (UPE2A) à l'école élémentaire Pré-aux-Agneaux.
  - ✓ **8 élèves** sont scolarisés **en classe ULIS** au sein de la commune.
  - ✓ **15 élèves** sont scolarisés **en UPE2A** dont **13 Spinoliens**.

### Secteur périscolaire

Les temps périscolaires englobent les différents moments de la journée durant lesquels les enfants sont sous la responsabilité de la Ville, encadrés par les professionnels du service Enfance (Atsem, animateurs). Ils sont mis en place le matin avant l'école, le midi sur le temps de pause méridienne, le soir après la classe et le mercredi.

4 structures pré et post scolaires et 2 structures périscolaires le mercredi

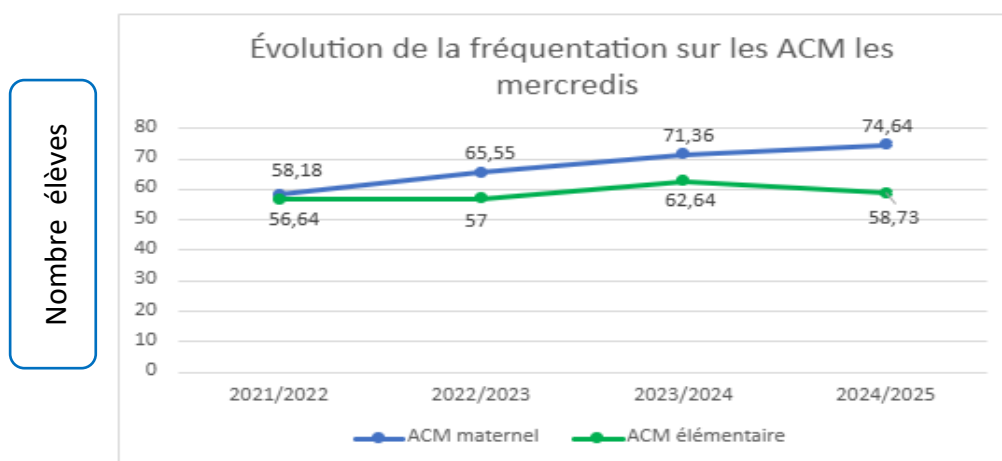
Structure	Capacité d'accueil en Maternelle (-6 ans)	Capacité d'accueil totale*
Croix Rochopt	57	57
Alphonse Daudet (pré post et mercredis)	85	85
Jacques Brel	31	31
Pré aux Agneaux I (accueils pré et post)	50	50
Pré aux agneaux II (mercredis)	Pas d'autorisation d'accueil	237
<b>TOTAUX</b>	<b>223</b>	<b>460</b>

Il n'y a pas de réglementation concernant la capacité d'accueil des enfants scolarisés en élémentaire, du moment qu'il y a du mobilier adapté à la tranche d'âge 6-11 ans et que la capacité d'accueil globale n'est pas dépassée.

**Fréquentation journalière maximum sur les temps périscolaires et nombre d'encadrants Année scolaire 2024-2025**

Total maximum du nombre d'enfants accueillis par jour	Matin	Midi	Soir
	88	727	35
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	14	48	13

Nombre élèves

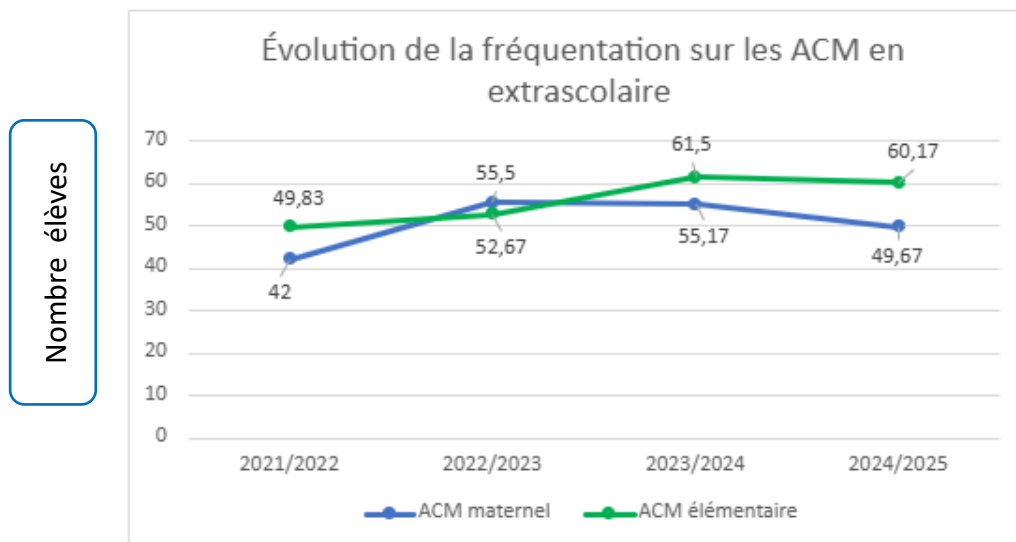


**Secteur extrascolaire**

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis au sein des centres de loisirs.

2 accueils de loisirs

Structures enfance	
Accueil de loisirs maternel Alphonse Daudet (Capacité d'accueil 85 enfants)	Accueil de loisirs élémentaire Pré aux Agneaux (Capacité d'accueil : 237 enfants)



### c. La jeunesse (11-25 ans)

La commune d'Epina-y-sous-Sénart dénombre **1 165 jeunes âgés de 12 à 17 ans et 1 099 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au recensement de 2021. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 2 jeunes mineurs et - 41 jeunes majeurs, soit globalement - 2 % dans la commune (- 1 % dans l'Epci et + 4 % dans le département).

Parmi eux, 55 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), à savoir 50 jeunes de 12-17 ans et 5 jeunes de 18-24 ans.

#### Etablissements d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré

1 collège et 1 lycée

Collège	Lycée
Collège La Vallée	Lycée général et technologique Maurice Eliot

Le collège La Vallée comme le lycée Maurice Eliot accueillent une majorité des 11/17 ans scolarisés. Toutefois, une partie des Spinoliens de 11/17 ans fréquente les établissements scolaires du bassin (Brunoy, Yerres, Montgeron, Quincy-sous-Sénart) en fonction des options ou choix de vie des parents.

La Ville accueille également sur son territoire :

- 1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au collège la Vallée
- 1 Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (UPE2A) au collège La Vallée.

### Effectifs scolaires

Type d'établissement	Nombre enfants scolarisés recensés à la rentrée scolaire 2025-2026
Collège	655
Lycée	698
Nombre total d'enfants et de jeunes	<b>1 353</b>

### Secteur extrascolaire

1 accueil de loisirs et 1 pôle ressources jeunesse

Structures jeunesse	
Accueil de loisirs – Club Ados « Action Jeunes »	Pôle ressources jeunesse – HUB 322 avec un service information jeunesse (S.I.J.) et un point écoute jeunes

La structure **Action jeunes** accueille les **11-17 ans** dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs déclaré auprès du SDJES, avec pour objectifs de :

- **Favoriser l'épanouissement du jeune**, en encourageant la mixité, la participation, l'expression libre, la valorisation, la découverte d'activités nouvelles et la promotion de la santé.
- **Ouvrir le champ des possibles**, en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs, en valorisant des parcours inspirants.
- **Développer des actions « hors les murs »**, en allant à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie, leurs espaces sociaux et leurs établissements scolaires.
- **Prévenir les rivalités territoriales en développant un rapport bienveillant et constructif à l'altérité et à la confrontation des idées**, en favorisant la mobilité et le lien avec les autres villes du territoire.
- **Faire des jeunes et des familles de véritables acteurs de la programmation**, en créant des temps d'échange, de partage et de co-construction.

Le pôle ressources jeunes – HUB 322 comprend :

- Une **structure Information Jeunesse** qui est un lieu d'accueil libre, gratuit et anonyme, accessible aux **jeunes de 12 à 29 ans**. Elle propose une information généraliste sur les thématiques suivantes : orientation, formation, emploi, jobs d'été, logement, mobilité, santé, droits, engagement citoyen, culture. L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle par le biais d'accueils individualisés, d'ateliers collectifs, d'actions hors les murs et d'un travail en réseau partenarial.
- Un **point accueil écoute jeunes (PAEJ)** animé par une psychologue et qui est un espace d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique, gratuit et anonyme destiné aux **jeunes de 11 à 25 ans**. Il traite des situations de mal-être, souffrance psychologique,

conflits familiaux, violences, conduites à risque, ruptures scolaires ou sociales. L'objectif est d'agir dans un but préventif et de permettre d'éviter une dégradation de la situation du jeune.

Le HUB 322 accueille également la mission locale dans ses locaux.

#### 4. Politique de la collectivité dédiée à l'enfance et la jeunesse

La Ville a développé une politique éducative forte qui s'articule autour de différents dispositifs ou démarches portés par la commune et/ou coconstruits, partagés et financés par l'Etat (DDCS, Education nationale, Caf, etc.) :

- La convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne,
- Le contrat de Ville qui identifie **9 axes prioritaires dont l'éducation** avec un accès renforcé à l'émancipation ; **la jeunesse** avec la mise en place d'un plan jeunesse et le renforcement des dispositifs d'information à la citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle ; **le lien social et l'accès aux droits** avec notamment le renforcement des actions de soutien à la famille ; **la prévention de la délinquance** avec le développement du plan anti rixes ; **la prévention santé** avec le renforcement des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la santé,
- Le label Cité éducative signé entre l'Etat, l'Education nationale et la Ville en 2021 et renouvelé en 2025 pour renforcer la dynamique d'alliance éducative locale,
- Le programme de réussite éducative (PRE) de la Caisse des Ecoles,
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) porté par la Caisse des Ecoles et les associations Creati et Passerelle,
- Les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes (CME et CMJ).

A Epinay-sous-Sénart, la politique éducative s'inscrit dans une démarche ambitieuse et globale qui place l'enfant et le jeune au centre des enjeux et préoccupations municipaux. Convaincue que l'éducation constitue un levier majeur d'égalité des chances, la collectivité s'attache à développer un parcours éducatif continu de la petite enfance au jeune adulte, favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans l'ensemble de ses espaces de vie, en cohérence avec les valeurs de solidarité, d'inclusion et de justice portées par la Ville.

L'enfant ou le jeune est donc mis au cœur du projet pédagogique, ce qui signifie :

- Le rendre pleinement acteur de la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une approche adaptée à son âge,
- Être à son écoute et être attentif à son environnement, pour en tenir compte dans les actions mais aussi pour alerter quand cela est nécessaire,
- Rester respectueux, bienveillant et exemplaire dans toutes les activités et dans tous les échanges avec lui et avec sa famille,
- Avoir pour objectif premier son épanouissement éducatif, autrement dit le développement de son bien-être, de son estime et de son rapport aux autres,

- Se mettre au service de son parcours éducatif, en développant une démarche complémentaire et partenariale avec les autres acteurs éducatifs et de loisirs du territoire.

Cette politique s'articule pleinement avec les orientations de la Cité éducative traduisant la volonté municipale de faire de l'éducation et de la réussite scolaire un marqueur fort du territoire, où l'action des différents acteurs fait système et permet de construire un parcours éducatif continu depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La dynamique territoriale repose ainsi sur une logique de réseau généralisé, favorisant la prise en charge cohérente des enfants. Ainsi, la politique en faveur de l'enfant et du jeune s'articule autour de 5 axes structurants :

1. Garantir **le bien-être** de l'enfant,
2. Favoriser **la persévérance scolaire et l'insertion**,
3. Faire de la ville **un territoire apprenant**,
4. Permettre **l'inclusion** à l'école et dans la ville,
5. Créer **une synergie d'actions** où chacun à sa place.

Par ailleurs, au regard des enjeux identifiés (jeunesse de la population, taux de chômage des 15-24 ans, besoins éducatifs, etc.), la Ville a souhaité s'engager dans la construction d'un « Plan Jeunesse ».

La démarche de structuration du plan jeunesse a été engagée dès 2023 avec un diagnostic réalisé en partenariat avec COPAS et la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne. Ce diagnostic s'est appuyé sur l'analyse de données quantitatives, la consultation des acteurs, puis le recueil des besoins des jeunes au travers d'échanges hors les murs, de rencontres informelles, d'ateliers collaboratifs en 2024 et 2025 et d'un questionnaire. Une centaine de jeunes de 16 à 20 ans ont été concernés. Différentes questions ont été abordées lors des rencontres avec les jeunes :

- Les relations entre les jeunes Spinoliens,
- Les phénomènes de rixes,
- La scolarisation, l'orientation et la formation professionnelle,
- Le temps libre des jeunes,
- Le lien entre les jeunes et les dispositifs de la ville,
- Le lien avec les associations communales,
- La place des jeunes dans l'espace public local.

A l'issue de ces différents temps, **4 axes principaux** ont été dégagés et permettront d'élaborer le futur plan jeunesse :

- **L'accès aux structures et le « hors les murs »**, développer les actions « aller vers », autrement dit aller à la rencontre des jeunes en dehors des structures pour mieux les

connaître et créer un lien de confiance, et en lien avec les actions « mener à », autrement dit rendre plus attractifs pour les jeunes les équipements et événements municipaux. Avec une attention à la place des jeunes femmes dans l'espace public et dans les actions jeunesse et avec l'enjeu de s'adresser à tous les jeunes, en particulier les plus difficiles à capter : ceux en rupture avec l'institution.

- **Le climat éducatif et l'épanouissement du jeune** dans la ville, dans son établissement, au sein de son domicile, dans ses différents espaces sociaux (y compris les espaces numériques), avec une attention à porter sur les problématiques de santé mentale, violences, harcèlement, aide familiale, mépris, pressions sociales, sédentarité, addictions, rapport à son corps, etc.)
- **La construction de l'adulte de demain** : valoriser la jeunesse, encourager l'engagement, l'entrepreneuriat et l'ambition, impliquer les jeunes en tant que citoyens, etc.,
- **L'ouverture du champ des possibles** : donner aux jeunes le maximum de clés pour leur donner envie d'aller vers la culture, travailler sur l'ambition scolaire, l'orientation professionnelle et sur l'insertion, favoriser la quête de l'excellence.

A travers ce futur plan jeunesse, la ville entend réaffirmer son engagement pour garantir la continuité des parcours, l'égalité des chances et la prévention des ruptures. L'accompagnement des jeunes doit s'étendre de la scolarité à l'insertion professionnelle, en favorisant la cohérence entre les temps de vie, les espaces éducatifs formels et non formels, et les ressources locales.

La commune affirme notamment sa volonté de :

- Soutenir les parcours éducatifs, professionnels, culturels et citoyens des jeunes,
- Réduire les inégalités d'accès à l'information, à la formation, à la santé et à la mobilité,
- Lutter contre les phénomènes de repli, d'isolement, de violences et de rivalités territoriales,
- Valoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie locale,
- Créer une synergie entre les services municipaux, les institutions et les associations.

## 5. Tissu associatif

Avec plus d'une centaine d'associations, Epinay-sous-Sénart bénéficie d'un tissu associatif actif, riche et diversifié dans les domaines de la culture et des loisirs, des sports, de l'éducation et de la jeunesse, sur le devoir de mémoire, les solidarités et la santé ainsi que le cadre de vie et le logement. Des temps d'échange municipaux sont proposés aux associations pour mieux les impliquer dans les politiques locales.

Domaine d'intervention	Nombre d'associations
Culture et loisirs	27
Education et jeunesse	15

<b>Sports</b>	21
<b>Devoir de mémoire</b>	3
<b>Solidarités et santé</b>	31
<b>Cadre de vie et logement</b>	5

Les associations sont considérées comme des partenaires éducatifs locaux. Elles sont concertées chaque année lors des Assises locales de la Cité éducative et des différentes commissions inhérentes.

Les actions éducatives des associations menées dans le cadre des dispositifs de Cité éducative, d'accompagnement à la scolarité ou encore de réussite éducative font l'objet d'un suivi régulier et de bilans.

Les associations de parents d'élèves sont consultées dans le cadre de comités techniques.

Pour autant, de nombreuses associations n'ont pas intégré leur fonction éducative. Les activités qu'elles mènent et qui répondent à des enjeux éducatifs ne sont pas identifiées en tant que tel et ne sont pas intégrés formellement au cadre global. Elles ne participent pas aux échanges sur la pertinence, l'impact et l'efficacité des actions.

Le renforcement de l'accompagnement de la complémentarité et de l'évaluation des actions avec ces partenaires associatifs sera un enjeu fort de ce nouveau PEDT.

## 6. Les équipements

La ville d'Epinau-sous-Sénart dispose de nombreux équipements publics sur son territoire :

### Equipements sportifs :

- 1 complexe sportif
- 1 complexe sportif évolutif couvert (COSEC)
- 1 stade
- 1 city-stade
- 1 terrain de pétanque
- 1 terrain de tennis
- 2 dojos
- 1 terrain de basket
- 1 terrain de work-out

### Equipements culturels (en partenariat avec la communauté d'agglomération CA VYVS) :

- 1 Maison des Arts et de la Culture
- 1 studio d'enregistrement
- La bibliothèque médiathèque Jules Verne
- 1 conservatoire de musique

### **Equipements sociaux :**

- 1 centre socioculturel
- 1 CCAS
- 1 épicerie sociale
- 1 point d'accès au droit (PAD)

### **Equipements jeunesse et insertion :**

- 1 Point Information Jeunesse
- 1 Point Accueil Ecoute Jeunes
- 1 mission locale (CA VYVS)
- 1 maison de l'emploi (CA VYVS)

### **Espaces verts :**

- Le parc de l'Europe
- Le parc de la forêt (avec un rucher pédagogique)
- Les bords de l'Yerres
- 1 jardin partagé.

## **B. Public et périmètre du PEDT**

Le nouveau PEDT s'adresse désormais à un public plus large que le précédent : il concerne les **enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et non plus seulement les 3 à 17 ans**. Cette évolution vise à mieux répondre aux réalités actuelles des parcours éducatifs et professionnels. En intégrant la petite enfance, le PEDT renforce la continuité éducative dès les premiers apprentissages tandis que l'élargissement aux jeunes jusqu'à 25 ans a pour objectif d'accompagner les transitions vers l'autonomie, l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle.

Sont concernés par le PEDT, les structures de la petite enfance, les établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré ainsi que les structures d'accueils périscolaires et extrascolaires de la ville, à savoir :

- La Maison de la Petite Enfance comprenant la crèche collective, la crèche familiale, le relais petite enfance (RPE) et le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) ;
- Les 5 groupes scolaires composés de 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires ;
- Le collège la Vallée ;
- Le lycée général et technologique Maurice Elliot ;
- Les 4 structures périscolaires ;
- Les deux structures extrascolaires ;
- L'accueil de loisirs-Club Ados « Action Jeunes » ;
- Et le pôle ressources jeunesse – Hub322.

Les actions mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objectif de garantir la continuité éducative avec les projets d'école et s'applique aux temps périscolaires et extrascolaires.

Le PEDT est élaboré pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030, en lien avec la Convention Territoriale Globale. A ce titre, des groupes de travail ont participé à l'évaluation des deux dispositifs, à la définition des enjeux, des axes et des indicateurs afin d'éviter la multiplication des instances.

### C. Les atouts et les contraintes du territoire

Les contraintes	Les atouts
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le recensement et l'augmentation des demandes d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.</li> <li>▪ L'accompagnement des enfants en fragilité scolaire.</li> <li>▪ L'accompagnement des familles allophones.</li> <li>▪ La difficulté pour certains parents à suivre et à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages.</li> <li>▪ L'enjeu de mieux informer et orienter les familles.</li> <li>▪ La difficulté à atteindre l'objectif de réduction des logiques inégalitaires.</li> <li>▪ Le manque de visibilité de certaines actions du fait de la densité d'activité.</li> <li>▪ L'enjeu des transitions et des âges pallier, notamment les 9-13 ans (en lien avec le passage entre le centre de loisirs et la structure jeunesse).</li> <li>▪ Le partage des lieux entre le scolaire et le périscolaire sur certaines structures.</li> <li>▪ La difficulté d'accéder aux structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le renforcement de l'accompagnement des familles dans les démarches administratives (Accompagnement individualisé, confidentiel et humain aux accueils des services éducatifs et au CSC au moyen d'outils numériques et de personnels dédiés, barnum d'informations devant les écoles à la rentrée et avant chaque période de vacances).</li> <li>▪ La concertation et l'implication des représentants de parents d'élèves (Présence dans les COPIL, réunions de concertation, etc. : retours sur les actions, échanges constructifs sur les besoins et attentes).</li> <li>▪ La concertation et l'implication des directeurs-trices d'école et chefs d'établissements (5 réunions annuelles).</li> <li>▪ Le partenariat renforcé avec les différents acteurs : Education nationale, organismes de l'Etat, associations.</li> <li>▪ Les échanges et les actions sur le projet inter-communal pour la lutte contre les rixes.</li> <li>▪ L'investissement de l'équipe municipale et la priorité donnée dans les orientations à une politique enfance/jeunesse volontariste.</li> <li>▪ Un territoire capable de rassembler acteurs,</li> </ul>

sportives.

- Les problématiques liées à la déscolarisation des 16/17 ans, liées à l'environnement social-économique.
  - La sécurisation des parcours scolaires des jeunes.
  - La baisse de fréquentation du public féminin au quotidien sur le club ados et de façon plus globale leur faible présence dans l'espace public.
  - Le besoin de prévention santé auprès des 11/17 ans (santé mentale, « michetonnage », harcèlement et cyber harcèlement, relation à l'autre, consommation de produits type alcool/drogues/chicha).
  - La hausse préoccupante de la précarisation des jeunes majeurs étudiants, actifs ou en recherche d'emploi.
  - La difficulté à mobiliser les associations.
  - L'enclavement urbain et le déficit d'accessibilité (manque de transports) rendant la mobilité des jeunes plus difficiles.
- partenaires et habitants autour d'évènements qui répondent à des enjeux communs (Ex : Festival HandiNous+).
- Un territoire favorable à des actions sur l'environnement, la biodiversité, la nature, le plein air (parcs, forêt de Sénart, bords de l'Yerres).
  - Le nombre, la diversité et la complémentarité des actions éducatives proposées.
  - La qualification et la stabilité des agents municipaux et de personnel de l'Education nationale en poste sur le territoire.
  - Le lien de confiance de l'ensemble des acteurs, développé avec les parents, renforçant leur envie de participer.
  - Une réorganisation des services en 2023 avec la création d'une direction Enfance, Education et Jeunesse permettant une transversalité accrue entre les services scolaire, enfance et jeunesse et un meilleur suivi du parcours de l'enfant et du jeune de 3 à 25 ans offrant un contexte favorable au travail sur les transitions
  - Le bilan du précédent PEDT qui relance la dynamique partenariale en interne et en externe : les ateliers ont permis de partager les points de vue sur les enjeux et les actions de chacun, de renforcer la communication et de réinitier une vision commune.
  - Le renouvellement de la CTG concomitamment à celui du PEDT et pour la même durée concourant à une meilleure cohérence et au renforcement de la complémentarité des acteurs et des actions.
  - Le renouvellement de la labellisation Information Jeunesse obtenue en décembre 2024.

- Le renouvellement de la labellisation de la Cité Educative en juillet 2025.

### III. PROJET

#### A. Modalités pratiques d'accueil des publics

##### **Horaires des structures de la petite enfance :**

###### La crèche collective :

- Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

###### La crèche familiale :

- Lundi au vendredi de 7h à 19h

###### Le Relais Petite enfance :

- Lundi de 8h30 à 12h30
- Mardi de 8h30 à 16h
- Mercredi de 9h à 13h
- Jeudi de 8h30 à 17h30
- Vendredi de 8h45 à 17h30

###### Le Lieu Accueil Enfants Parents :

- Lundi de 14h à 17H
- Mercredi de 14H30 à 17H30

##### **Articulation hebdomadaire entre les temps scolaire et périscolaire des enfants de 3 à 11 ans :**

L'articulation hebdomadaire entre le temps scolaire et le temps périscolaire d'un enfant spinolien s'effectue comme suit :

	De 7h à 8h30*	De 8h30 à 11h30	De 11h30 à 13h30*	De 13h30 à 16h30	De 16h30 à 17h/17h15	De 17h/17h15 à 18h	De 18h à 19h
<b>LUNDI</b>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
<b>MARDI</b>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
<b>MERCREDI</b>	Centre de loisirs maternel et élémentaire (Arrivée des enfants entre 7h et 9h)		Pause méridienne	Centre de loisirs maternel et élémentaire (départ des enfants entre 17h et 19h)			
<b>JEUDI</b>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
<b>VENDREDI</b>	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir

\*De 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30, temps de transition durant lesquels les enfants sont accueillis par les enseignants

### Le temps de restauration

Les enfants âgés de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2) sont accueillis par les équipes d'animation de 11h30 à 13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sur le temps scolaire.

L'encadrement est assuré selon les taux suivants :

- 1 ATSEM pour 20 enfants en maternelle ;
- 1 animateur pour 25 enfants en élémentaire.

Concernant la restauration, un réfectoire est mis à disposition par groupe scolaire pour les écoles Croix Rochopt, Alphonse Daudet et Pré aux Agneaux. Les écoles Jacques Brel et Georges Brassens partagent un même réfectoire.

### En maternelle :

Afin de permettre l'accueil et le passage de l'ensemble des enfants dans de bonnes conditions, un ou deux services de restauration sont organisés en fonction des écoles et des effectifs. Les enfants de petite section sont prioritaires sur le premier service, ce qui facilite leur accompagnement vers le temps de sieste. En maternelle, les repas sont servis directement à table par les ATSEM, garantissant un accompagnement adapté à l'âge des enfants et favorisant un temps de repas calme, sécurisé et bienveillant

### **En élémentaire :**

Un dispositif de self-service est mis en place dans chaque école élémentaire. Les enfants prennent leur plateau à l'entrée du réfectoire et se servent en couverts, pain, entrée et dessert. Une fois installés, ils se dirigent vers l'agent de restauration pour le service du plat chaud. Après le repas, chaque enfant débarrasse son plateau et dépose les restes et déchets dans les poubelles de tri appropriées. Les enfants sont libres de s'installer où ils le souhaitent et peuvent manger avec les camarades de leur choix, favorisant ainsi un moment convivial et autonome.

En dehors du temps de repas, la pause méridienne constitue un moment privilégié dédié à la détente et aux loisirs. Les équipes d'animation proposent différents pôles d'activités adaptés à l'âge des enfants, tels que des activités manuelles, ludiques, sportives ou calmes. Les enfants ont la liberté de circuler entre les ateliers proposés, de choisir leurs activités et de participer à leur rythme, sans caractère obligatoire. Ce temps favorise le bien-être, l'autonomie, la socialisation et le respect des envies et des besoins de chacun.

3 horaires de sortie sont possibles pour récupérer les enfants l'après-midi :

- A 16h30 à la fin de l'enseignement scolaire,
- A 17h (école élémentaire) ou 17h15 (école maternelle) après le goûter,
- Entre 18h et 19h.

Les accueils périscolaires ont lieu dans les groupes scolaires.

### **Organisation des accueils périscolaires des jeunes de 11 à 17 ans :**

Concernant les accueils périscolaires des jeunes de 11 à 17 ans, ils se déroulent au sein du club ado « Action Jeunes »

#### En période scolaire :

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Samedi de 14h à 18h

#### Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-19h
- Des nocturnes et journées continues sont organisées selon la programmation.

Les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié ou en cours de formation BAFA. Voici le recensement des ressources humaines enfance et jeunesse :

Secteur	Nombre d'animateurs année scolaire 2025-2026	Qualifications
<b>Enfance (Enfants âgés de 3 à 11 ans)</b>	32 animateurs dont 2 en vacation horaire pour renforcer l'encadrement des enfants sur les ACM pendant les vacances scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 18 animateurs BAFA et 3 animateurs BAFA stagiaires,</li> <li>▪ 3 animateurs BAFD et 4 animateurs BAFD stagiaires en fin de formation,</li> <li>▪ 1 animateur titulaire du BPJEPS,</li> <li>▪ 3 agents sans qualification.</li> </ul>
<b>Jeunesse (adolescents âgés de 11 à 17 ans)</b>	<b>Club Ados</b> : 1 directrice, 1 adjoint de direction et 2 animateurs dont 1 animateur en situation de handicap. L'équipe est renforcée par des vacations en fonctions des besoins.	<b>Club Ados</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 BAFD,</li> <li>▪ 1 BAFD stagiaire,</li> <li>▪ 1 BAFA</li> </ul>

### Les modalités d'inscription

- Pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires : une pré-inscription doit être faite au moins 72h, pour les temps périscolaires, sur le portail famille et 15 jours avant le premier jour de chaque période de vacances scolaires pour l'extrascolaire. Un règlement intérieur est également mis en place avec une mise à jour annuelle (cf. annexe 2). Afin d'accompagner les familles dans les démarches d'inscription, un mode d'emploi portail famille (cf. annexe 3) est envoyé chaque année aux familles en même temps que le règlement intérieur et la fiche sanitaire.
- Pour les familles allophones, le service Enfance/Éducation/Jeunesse met tout en œuvre pour accueillir et accompagner ces familles grâce à un partenariat avec l'association ISM interprétariat qui nous permet d'échanger et de traduire les documents.
- Pour les familles en rupture numérique, nous avons un conseiller numérique au sein du centre socio-culturel qui peut accompagner ces familles. L'agent d'accueil accompagne également les familles dans les démarches grâce à un ordinateur mis à disposition des familles au sein de l'accueil du service.
- Pour les jeunes fréquentant le club ados « Action Jeunes », l'inscription se fait via un dossier annuel avec une participation financière de 5 €.

### La tarification appliquée

La tarification est un forfait en fonction du quotient par tranche appliqué aux familles (cf. annexe 4).

Si les familles ne sont pas dans les délais de prévenance (72h jours ouvrés hors week-end et jours fériés), leurs enfants seront accueillis dans le respect du taux d'encadrement moyennant une majoration de +50% par rapport à leur tarif de base.

## **Les projets pédagogiques**

Pour l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires, un projet pédagogique est élaboré en lien avec le PEDT/Plan mercredi par les équipes d'animation. Des annexes y sont ajoutées pour y intégrer les projets pédagogiques de chaque période de vacances scolaires.

### **B. Les actions pré existantes, à intégrer au projet et à faire évoluer durant la période du PEDT**

La ville déploie une programmation riche et diversifiée sur les différents temps de l'enfant et du jeune afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la créativité et le vivre-ensemble. La Cité éducative favorise également le développement de projets autour de thématiques communes aux écoles et aux temps péri et extrascolaire.

#### **Les principales actions sur la petite enfance :**

- L'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation d'handicap, soutenus par l'association PARH91.
- Le conseil des parents avec des représentants des parents.
- Les ateliers culturels, artistiques et d'éveil (Bibliothèque, musique, SNOEZELEN, d'éveil artistique, d'éveil corporel).
- La sensibilisation à l'environnement au travers d'ateliers manuels : fabrication de jeux avec du matériel de récupération, autour d'éléments de la nature (marron, mousse, terre, sable, pomme de pin, bois, etc.).
- La bougeothèque en partenariat avec l'association UFOLEP.
- Les campagnes de sensibilisation autour de maladies à destination des familles.
- Les ateliers sur l'équilibre et la diversification alimentaire à destination des familles.
- Des sorties : Zoo Férolles Attilly, Château de Soubiran.
- Des soirées à thème : sommeil, école, etc.

#### **Les principales actions sur les temps périscolaire (pré et post scolaire, mercredi) et extrascolaire :**

- Après le goûter : Le dispositif « 5 défis pour enfants curieux ».
  - ✓ Apprentissage ludique autour de 5 parcours : « autour des mots », « des arts et cultures », « langues et civilisations », « parcours citoyen », « sciences et inventions »,
  - ✓ Proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis en école maternelle, et les vendredis en école élémentaire (car, après concertation, le choix est de proposer les lundis, mardis et jeudis, une étude renforcée complétée par des enjeux éducatifs) afin d'encourager la créativité et la coopération chez les élèves.

### Exemples :

- ✓ Autour des Mots : à la découverte du langage des signes,
- ✓ Arts et Cultures : autoportrait façon Picasso,
- ✓ Langues et Civilisations : le Colisée grec,
- ✓ Parcours citoyen : Jeu du tri sélectif,
- ✓ Sciences et Inventions : Fabrication d'une éolienne.

- Activités bien-être et gestion des émotions : pour les maternelles, des séances de sophrologie.

- Les mercredis et vacances scolaires :

### Exemples :

- ✓ Activités artistiques : initiation à la musique, initiation à la danse.
- ✓ Activités créatives : fresque, graffiti, peinture, dessin, origami, street art en mosaïque, confection d'objets à partir de matériaux de récupération...
- ✓ Activités d'expression : spectacles réalisés par les enfants pour restituer leurs travaux.
- ✓ Activités physiques : « Savoir Rouler à Vélo », jeux collectifs, natation, olympiades...
- ✓ Sorties et découvertes culturelles : spectacles, théâtre, expositions, sorties de loisirs (patinoire, zoo...), balades urbaines et en forêt.
- ✓ Actions citoyennes : journées à thème (laïcité, droits de l'enfant...).
- ✓ Actions de vie collective : veillées et nuitées dès 3 ans pour favoriser l'autonomie des plus jeunes, pique-niques, barbecue, repas partagés avec les parents.

- Durant les vacances scolaires : des séjours multi-activités pour chaque âge :

### Exemples :

- ✓ Nuitée Première aventure pour les 5-7 ans.
- ✓ Séjour découverte le long du canal du Nivernais pour les 8-11 ans.
- ✓ Séjour sensations en Savoie pour les 11-14 ans.
- ✓ Séjour culturel à Paris pour les 15-17 ans.
- ✓ Séjour Intercommunal à Morzine-Avoriaz dans le cadre du projet de lutte contre les rixes.

### **Les actions transverses :**

- Actions de découverte du monde et des cultures :  
Exemple : co-construction de voyages virtuels au sein des écoles.
- Actions autour de l'inclusion :  
Exemple : accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaire (en lien avec l'association Abeilles et Entraides) et sur les activités de loisirs (par les

associations) – sensibilisation aux enjeux de l'inclusion (par Abri Handicap, APA de Géant, le Projet cAPAcité porté par les écoles).

- Actions citoyennes :  
Exemples : création d'un comité local de lutte contre le harcèlement avec identification et formation de référents, mise en place d'une brigade des solidarités avec des volontaires dès 16 ans.
- Elections du Conseil municipal des enfants dans les écoles élémentaires chaque année.
- Formations mutualisées des personnels éducatifs (Mairie, Education nationale) sur les compétences psychosociales.
- L'accès aux droits et les actions de prévention (relation à l'autre, addictions, compétences psychosociales...).

#### **Les actions interservices :**

- Mise en place d'actions facilitant les transitions (passerelles) lors des étapes majeures des enfants et des jeunes (petite enfance-maternelle, maternelle-élémentaire, élémentaire-collège, centre de loisirs élémentaire-club ado « Actions Jeunes »).
- Organisation conjointe d'un événement en juin de valorisation des partenariats et des actions éducatives de l'année scolaire écoulée : Education en fête.

#### **Les activités des temps péri et extrascolaires permettent de :**

- Promouvoir la continuité éducative.
- Renforcer la communication avec les parents.
- Favoriser les échanges avec les autres acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune.
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité en respectant leur rythme.
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.
- Permettre l'inclusion des enfants/jeunes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.
- Découvrir de nouvelles activités.
- Développer chez l'enfant le goût de l'imagination, de la créativité et de la découverte par le jeu et l'expression.
- Créer du lien avec les enfants et favoriser les interactions entre eux.

#### **Les activités sur le temps scolaire permettent la mise en place de :**

- Temps d'échanges entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant grâce au positionnement des référent de pôle et des adjoints et qui permettent la cohérence éducative.
- L'engagement à la continuité éducative afin de conforter le rôle de l'école.
- Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions aux enfants dans le respect des projets d'écoles : citoyenneté, bibliothèque, chorale, cinéma, cuisine...

### **Les principales activités sur la jeunesse :**

- Actions d'expression artistique : ateliers théâtre-forum, organisations de ciné-débats et soirées à thèmes.
- Actions autour de la santé et du bien-être : coaching, ateliers de sensibilisation (sexualité, contraception, alimentation, santé mentale), accès à un point d'écoute jeune.
- Actions autour de l'éducation, l'orientation et l'insertion : accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, forum « booste ton avenir », SOS rentrée, dispositif municipal d'accueil des stages de 3<sup>ème</sup>, jobs d'été.
- Actions autour de l'engagement citoyen : tremplins citoyens, services civiques, chantiers éducatifs, mini-séjours culturels et citoyens à Paris pour les 11-17 ans.
- Programmes « hors les murs » et « aller vers » pour faciliter les échanges avec les jeunes et les inciter à découvrir les structures municipales pouvant répondre à leurs besoins.
- Organisation de la soirée des lauréats pour mettre à l'honneur les diplômés (brevet et bac) et des jeunes talents.
- Organisation de colos apprenantes.
- Séjours et projets intercommunaux : séjour estival intercommunal, participation au Raid Fil Vert, aux Olympiades intercommunales et à des rencontres intercommunales.

### **C. Les projets en quelques exemples**

De nombreux projets ont déjà été mis en œuvre depuis plusieurs années sur la commune d'Épinay-sous-Sénart répondant ainsi aux axes éducatifs fixés avec les différents acteurs dans le PEDT/Plan mercredi 2022-2025, à savoir promouvoir la continuité éducative, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs ; favoriser la réussite et la persévérance scolaire, permettre l'inclusion dans l'école et dans la ville et créer une synergie d'action où chacun à sa place.

Un certain nombre de ces projets ont vocation à être reconduits en sus des nouveaux projets qui pourront être proposés en réponse aux axes généraux et éducatifs retenus dans le nouveau PEDT/Plan mercredi et travaillés en concertation avec les acteurs éducatifs.

La liste qui suit n'est donc pas exhaustive de ce qui a été mis en place et se poursuivra ou le sera à l'avenir avec les enfants et jeunes spinoliens de 0 à 25 ans.

Les projets développés le sont durant les temps d'activité scolaire (en lien avec les projets d'école), périscolaire et extrascolaire dans un souci constant de complémentarité des temps éducatifs.

Thématiques	Actions	Exemples d'impacts attendus
<b>Culture et arts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les 5 défis pour enfants curieux.</li> <li>➤ Atelier danse.</li> <li>➤ Mise en place d'ateliers théâtre.</li> <li>➤ Eveil musical.</li> <li>➤ Ateliers cinéma.</li> <li>➤ Ateliers sculpture et expositions à la Maison des Arts et de la Culture</li> <li>➤ Spectacles, théâtre, ciné-débat.</li> <li>➤ Chorale notamment avec le Hall de la chanson.</li> <li>➤ Médiathèque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stimuler la créativité et l'expression artistique</li> <li>➤ Développer de nouveaux apprentissages</li> <li>➤ Réutiliser les apprentissages scolaires</li> <li>➤ Favoriser la démocratisation culturelle et artistique</li> <li>➤ Développer la motricité fine et globale</li> <li>➤ Développer le goût de la lecture</li> <li>➤ Encourager la coopération, le partage et le travail en groupe</li> <li>➤ Favoriser le respect des règles</li> </ul>
<b>Sports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bougeothèque et éveil corporel pour les enfants de moins de 3 ans.</li> <li>➤ Initiations sportives.</li> <li>➤ Initiation au « Savoir Rouler à Vélo » avec l'association Pro Vélo Sud IDF.</li> <li>➤ Initiation à la natation avec Tous à l'eau avec l'agglomération.</li> <li>➤ Olympiades du midi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la coordination et la dextérité dans un cadre ludique</li> <li>➤ Favoriser la découverte de nouvelles pratiques sportives</li> <li>➤ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap par le sport</li> <li>➤ Développer l'autonomie et la sécurité des enfants dans la pratique de la natation et du vélo</li> <li>➤ Faciliter la mobilité à vélo</li> <li>➤ Encourager l'esprit d'équipe</li> <li>➤ Développer des valeurs d'entraide, de solidarité, de tolérance, de mixité, d'égalité</li> </ul>
<b>Citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation aux commémorations.</li> <li>➤ Actions sur l'égalité filles-garçons.</li> <li>➤ Lutte contre le harcèlement scolaire.</li> <li>➤ Journées à thème (droits de l'enfant, handicap, harcèlement, racisme, etc.).</li> <li>➤ Projets intergénérationnels.</li> <li>➤ Sensibilisation au gaspillage et au tri lors des différents repas de la journée (collation, repas, goûter).</li> <li>➤ Action de prévention sur le tri des déchets (SIVOM).</li> <li>➤ Action de prévention sur les écopistes sur l'eau (SAUR).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apprendre la vie en collectivité et la citoyenneté</li> <li>➤ Créer des liens entre les générations et favoriser la transmission des savoirs</li> <li>➤ Développer une attitude respectueuse et protectrice de l'environnement</li> <li>➤ Sensibiliser les enfants aux écopistes</li> <li>➤ Découvrir et s'appropriier les espaces verts et naturels</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Action sur l'environnement, l'écologie, l'aménagement des cours d'école.</li> <li>➤ Visite de fermes pédagogiques.</li> <li>➤ Mise en place et entretien de potager/jardin pédagogique.</li> <li>➤ Sensibilisation à l'écologie, avec des écoles labellisées E3D en 2025.</li> <li>➤ Programme « le self qui fait grandir ».</li> </ul>	
<b>Jeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Découverte de jeux de société (journées à thème).</li> <li>➤ Jeux libres.</li> <li>➤ Grands jeux d'orientation sur la ville.</li> <li>➤ Mise en place de soirées jeux Parents-Enfants.</li> <li>➤ Mise en place de jeux de numération et topologie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Découvrir le patrimoine communal</li> <li>➤ Renforcer et valoriser le rôle parental</li> <li>➤ Permettre aux enfants d'observer, d'analyser et de mémoriser et d'améliorer leur sens de la logique</li> </ul>

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la ville accorde une attention constante à la formation et à la montée en compétence de ses équipes d'animation, considérant cet investissement comme un levier essentiel de la qualité éducative. Ainsi, grâce au travail collaboratif permis de la Cité éducative, de plus en plus de formations sont multidisciplinaires pour garantir le déploiement d'une culture professionnelle commune entre acteurs éducatifs (agents municipaux, agents de l'Education nationale, institutions, etc.).

Dans la continuité de cette démarche, le nouveau PEDT réaffirme la volonté municipale de soutenir et d'accompagner les professionnels tout au long de leur parcours. En complément des organismes de formation mobilisés régulièrement, la collectivité bénéficie également du plan départemental de formations proposé gratuitement par le SDJES, ouvert à l'ensemble des équipes éducatives. Ce dispositif, riche et diversifié, répond à de nombreux axes du présent PEDT et constitue un atout majeur pour renforcer les pratiques, enrichir les projets et garantir un accueil toujours plus adapté aux besoins des enfants et des familles.

#### **IV. LES OBJECTIFS OU LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2026-2030**

Dans la continuité du précédent PEDT, l'enfant, quel que soit son âge, reste le « prisme de ce nouveau PEDT / plan mercredi.

## A. Le diagnostic partagé

Le PEDT repose sur un partenariat étroit et permanent entre l'Education nationale, les parents d'élèves et les services municipaux.

La ville organise régulièrement des réunions avec les directeurs d'école et l'Inspecteur de l'Education nationale où sont abordés les projets d'école et de la ville dans le souci d'assurer une cohérence et une continuité éducatives.

De plus, plusieurs comités techniques ont eu lieu entre 2022 et 2024 qui ont permis de réaliser des bilans annuels du PEDT, d'échanger avec les différents acteurs éducatifs et de faire évoluer les actions pour répondre à l'évolution des besoins des enfants/jeunes.

Depuis le début de l'année 2025, la commune d'Epinay-sous-Sénart a initié des réunions de travail au sein de ses services pour renouveler simultanément sa CTG et son PEDT et y a associé les représentantes de la CAF de l'Essonne et du SDJES par l'intermédiaire de la Ligue de l'Enseignement. Ces réunions ont permis aux acteurs de la ville de partager le diagnostic du territoire, d'avoir une vision globale des politiques locales et d'assurer une plus grande cohérence des dispositifs.

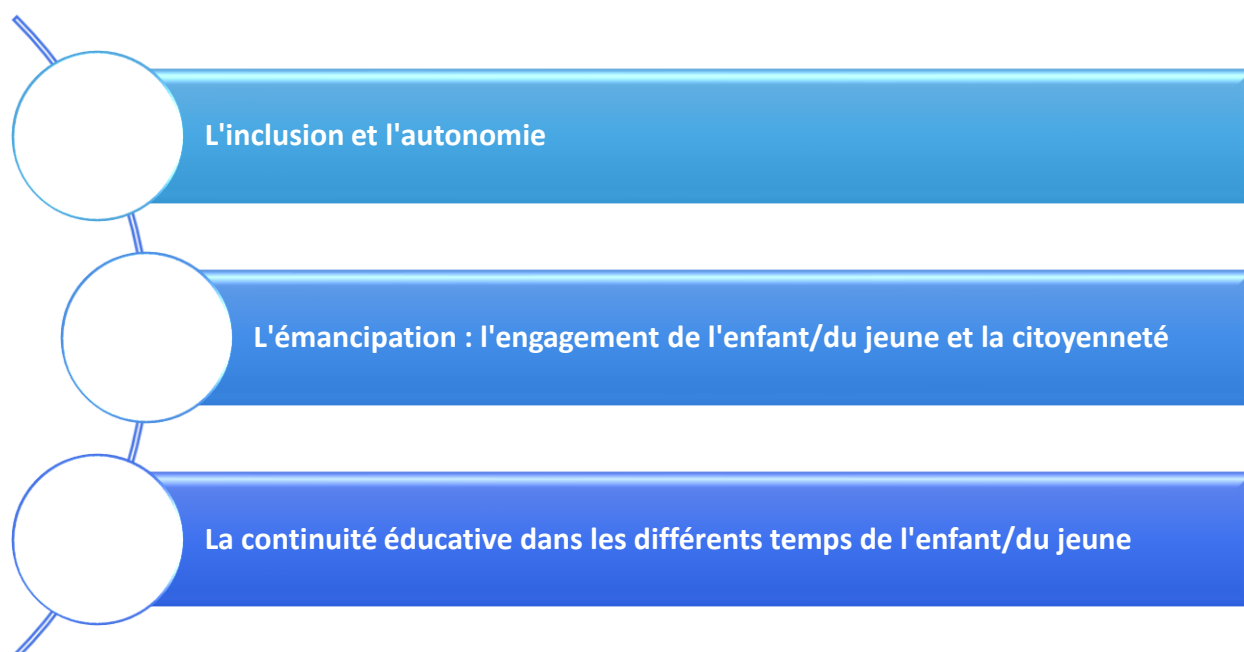
Enfin, dans le cadre du renouvellement du PEDT, trois comités techniques sous forme d'ateliers ont réuni les acteurs éducatifs les 24 juin 2025, 11 et 30 septembre 2025. Le premier a permis à l'ensemble des acteurs de réaliser un état des lieux des actions du PEDT en cours, d'échanger sur les besoins de chaque enfant/jeune ainsi que sur les enjeux prioritaires. De ce comité technique, il est ressorti le bilan suivant :

- Ont principalement fonctionné et doivent se poursuivre :
  - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
  - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
  - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
  - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, le dispositif de la cité éducative, etc.
- Les axes à travailler dans le futur PEDT :
  - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
  - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
  - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
  - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,

- ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Tout au long de l'atelier, les participants ont insisté sur l'enjeu d'une meilleure communication aux parents et aux partenaires et le renforcement de la lisibilité des actions.

A l'issue du diagnostic partagé et de la concertation avec les acteurs, 3 axes stratégiques ont été identifiés pour répondre non seulement aux priorités éducatives de la Municipalité mais également aux besoins recensés par les différents acteurs :



A partir de ces trois thématiques, les acteurs éducatifs se sont réunis le 11 septembre 2025 pour définir les axes généraux et opérationnels.

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques
<b>Permettre à chaque enfant et à chaque jeune, sans distinction, d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles</b>	Développer un plan de formation à destination des acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune
	Favoriser le réseau partenarial et la communication
	Développer des outils en faveur de l'enfant et du jeune pour lui permettre d'apprendre à faire et à agir en autonomie
	Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps

<b>Apporter des connaissances solides à l'enfant et au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper</b>	Accompagner le jeune dans le renforcement de l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales
	Encourager et accompagner le jeune dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société
	Transmettre au jeune les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société
<b>La continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune</b>	Développer les temps de coordination entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune
	Garantir l'accès de tous à la découverte des activités culturelles, artistiques, sportives et citoyennes
	Construire un socle éducatif commun pour tous les temps de l'enfant

Le dernier comité technique a permis aux acteurs éducatifs de travailler par groupe à la proposition d'orientations éducatives. Ils ont ainsi recensé dans un arbre à projet les actions existantes ou les nouvelles actions à mettre en place dans chaque objectif pédagogique pour répondre aux besoins. Les acteurs éducatifs ont également amorcé une réflexion sur les critères d'évaluation de certaines actions.

## B. Le plan d'action

La ville d'Épinay-sous-Sénart place **le soutien à la parentalité au cœur de ses priorités**, considérant que l'épanouissement des enfants et des jeunes passe aussi par l'accompagnement des parents dans leurs missions éducatives. Aussi, la Ville met en place une offre diversifiée de services et de dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Qu'ils s'agissent de **dispositifs d'accueil** pour la petite enfance (RPE, LAEP), **d'espaces de rencontres pour les familles** tels que le centre socioculturel **ou de programmes d'accompagnement à la parentalité** (PRE, CLAS, etc.), chaque action vise à **renforcer les compétences parentales**, à **rompre l'isolement**, à **soutenir les familles en difficulté** et à créer un environnement favorable à l'épanouissement familial.

**Dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**, la Ville accorde également **une place centrale aux parents**, en renforçant leur accompagnement et leur implication dans la vie éducative locale. Cet engagement se traduit notamment par **un accompagnement** individualisé, confidentiel et bienveillant des familles, à l'aide d'outils numériques et de personnels dédiés et des actions de proximité, comme l'installation de barnums d'information devant les écoles à la rentrée et avant chaque période de vacances, permettent également de faciliter le dialogue et l'accès à l'information.

Par ailleurs, **la participation des parents** aux actions proposées dans les différents temps de l'enfant ou du jeune (repas partagés, spectacles des enfants valorisant leurs réalisations, voyages virtuels ou accompagnements lors de sorties éducatives, café des parents) **favorise le lien entre les familles, les enfants et les acteurs éducatifs**, renforçant ainsi la cohésion et le sentiment d'appartenance à la communauté éducative spinolienne.

**La ville d'Épinay-sous-Sénart** mène également une politique en faveur du handicap et de l'inclusion marquée par **la volonté de prendre en compte tous les aspects de la vie** : l'accueil de l'enfant et du jeune en situation de handicap, l'accompagnement des familles et des jeunes aidants, le développement de l'action sociale, le sport adapté, l'accessibilité aux équipements publics et aux activités, la formation des différents acteurs, la sensibilisation de tous pour changer le regard sur le handicap, etc.

Depuis 2023, une permanence est tenue par **l'association AbriHandicap** au sein du centre socioculturel tous les mercredis matin et le dernier samedi du mois afin d'accompagner les familles en situation de handicap. Elle informe les parents sur les différents dispositifs et aides à leur disposition, les accompagne dans leurs démarches administratives, les oriente vers les structures et services compétents et vérifie l'avancement de leur dossier. Ces permanences d'accueil permettent de venir avec les enfants à qui peuvent être proposé un atelier d'éveil.

La ville accorde également une importance forte à l'accompagnement des aidants, en particulier des jeunes aidants, dont le nombre ne cesse d'augmenter, avec des risques liés notamment au décrochage scolaire, la désertion sociale, le surmenage précoce. En partenariat avec l'association nationale Jade, elle a mené diverses actions telles que la diffusion auprès du collège et du lycée d'un questionnaire pour recenser les jeunes aidants, l'organisation d'une projection débat du film « Plus grand que soi » et la sensibilisation des équipes.

Le nombre d'enfants en situation de handicap dans les écoles est important et toutes sont concernées, avec notamment **une hausse du nombre d'enfants avec des troubles sévères** sans place dans des établissements spécialisés (type IME). **Les difficultés à recruter des AESH** pour accompagner les enfants en situation de handicap sont prégnantes.

De **nombreuses actions** sont menées par la commune **dont un certain nombre avec la Cité éducative** : les **mallettes handicap** au sein des écoles maternelles et élémentaires et utilisables par les animateurs du service enfance, des **sensibilisations de prévention du harcèlement** avec le programme Vivascol dans les classes de CE2 avec l'association

AbriHandicap, l'**action CAPAcité 2024 qui a permis d'associer 5 groupes scolaires en relation avec 3 IME** (Brunoy, Corbeil-Essonnes et Draveil) en partenariat avec les associations du territoire (UFAVAL, Club Handisports de Corbeil, le Comité départemental Handisport, le club de tennis de table et la Maison Sport Santé « APA de géant »).

**L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des temps péri et extrascolaires** ainsi que l'accompagnement des familles font également l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en lien avec les animateurs, la responsable enfance recense les besoins en accompagnement et sollicite l'association Abeille Aide et Entraide pour mettre à disposition du personnel dédié à chaque enfant en situation de handicap.

Enfin, **la Ville organise ponctuellement des événements** pour sensibiliser aux différents handicaps et changer le regard porté sur le handicap. Ainsi, le 24 mai 2025, la ville d'Epinay-sous-Sénart a accueilli un événement à la fois festif et solidaire organisée avec les associations AbriHandicap et APA de géant : la **course inclusive** en faveur du handicap, sous la forme d'une Color Run, qui a réuni **plus de 300 participants** ainsi qu'**un forum du handicap** organisé en village associatif composé de stands tenus par des structures engagées dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce forum du handicap, qui a connu sa première édition en 2025, a vocation à être organisé chaque année. Il a été la **première pierre à la fondation d'une cité de l'inclusion et du handicap sur le territoire communal** en partenariat avec la Préfecture de l'Essonne, les associations AbriHandicap et APA de Géant.

Le soutien à la parentalité et l'inclusion constituent par conséquent deux axes importants dans les politiques publiques locales et sont donc prégantes dans de nombreuses actions du PEDT

Ci-dessous la déclinaison des grands axes en objectifs pédagogiques puis quelques actions à consolider ou à mettre en œuvre et des exemples de critères d'évaluation.

**Axe 1 : Permettre à chaque enfant/jeune, sans distinction, d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles**

<b>Objectifs pédagogiques</b>	<b>Exemple d'actions</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Impacts et résultats attendus</b>
<b>1. Développer un plan de formation à destination des acteurs qui gravitent autour de l'enfant/du jeune</b>	<p>Former les personnels à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques</p> <p>Elaborer une procédure globale des enfants porteurs de handicap qui précise le rôle de chaque acteur</p>	<p>Nombre et diversité des agents formés (Atsem, AESH, Animateurs, personnels petite enfance)</p> <p>Nombre de jours de formation par an</p> <p>Diversité des thématiques abordées</p> <p>Réalisation de la procédure</p> <p>Diffusion de la procédure</p>	<p>Montée en compétence des acteurs éducatifs</p> <p>Meilleure cohérence des pratiques d'accompagnement</p> <p>Amélioration de la qualité d'accueil</p>
<b>2. Favoriser le réseau partenarial et la communication</b>	<p>Renforcer les partenariats avec des associations dédiées au handicap (AbriHandicap, PARH91, APA de géant, Abeille Aide et Entraide, IME, etc.)</p> <p>Mettre en place un référent coordinateur handicap qui intervient sur les différents services</p> <p>Favoriser les rencontres entre les différents acteurs dont les</p>	<p>Nombre de familles et/ou d'enfants accompagnés</p> <p>Nombre d'actions ou d'ateliers de sensibilisation menés</p> <p>Nombre de formations dispensées</p> <p>Nombre de matériels adaptés prêtés</p> <p>Satisfaction des familles sur la qualité de l'accueil de l'enfant</p> <p>Nombre de rencontres entre enfants des écoles et de l'IME</p> <p>Recrutement</p> <p>Nombre et qualité des interventions</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de partenaires</p>	<p>Renforcement des synergies entre les acteurs pour une prise en charge globale et cohérente</p> <p>Valorisation du rôle parental</p> <p>Continuité du parcours éducatif</p> <p>Inclusion accrue et augmentation de la fréquentation des structures</p>

	<p>professionnels de santé en impliquant les familles</p> <p>Développer les passerelles pour faciliter le parcours de vie de l'enfant/du jeune dans les structures d'accueil (Crèche/ maternelle, maternelle/élémentaire, élémentaire/collège, collège/lycée, centre de loisirs/structures jeunesse).</p> <p>Faciliter la découverte des équipements publics (Portes ouvertes, visites adaptées) pour que l'enfant/le jeune s'y sente à l'aise. (MAC, bibliothèque, équipements sportifs, etc.).</p>	<p>Nombre d'actions communes menées</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés</p> <p>Nombre de partenaires associés</p> <p>Nombre de visites d'observation dans les établissements / structures</p> <p>Nombre de visites</p> <p>Nombre de groupes d'enfants/jeunes accueillis</p>	
<p><b>3.Développer des outils en faveur de l'enfant et du jeune pour lui permettre d'apprendre à faire et à agir en autonomie</b></p>	<p>Poursuivre l'accessibilité des locaux communaux.</p> <p>Renforcer l'adaptation des lieux, du mobilier et des activités (jeux d'éveil, espace calme, dispositif sensoriel, mallette handicap, etc.)</p>	<p>Nombre de structures / écoles rénovées et adaptées</p> <p>Type de travaux réalisés</p> <p>Evaluation par les usagers et les familles</p> <p>Nombre de lieux et mobiliers adaptés</p> <p>Fréquence d'utilisation des espaces et mobiliers</p> <p>Augmentation du nombre d'enfants utilisateurs</p> <p>Questionnaire de satisfaction auprès des professionnels et des familles</p>	<p>Permettre l'accueil des enfants/jeunes en situation de handicap sans distinction en toute sécurité et bienveillance</p> <p>Développer l'autonomie, le pouvoir d'agir et le bien-être des enfants/jeunes</p>

	<p>Fournir des outils favorisant l'autonomie et la participation active des enfant/jeunes (création d'un tableau de la journée pour les enfants, outils pour monter un projet, gérer un budget, élaborer un planning, etc.).</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des enfants/jeunes avec les dispositifs éducatifs, scolaires et culturels (CLAS, PRE, ateliers langage, DEMOS).</p> <p>Mettre en place le tutorat entre pairs pour favoriser l'apprentissage et l'autonomie.</p>	<p>Enquête auprès des enfants sur l'évolution des comportements et la concentration</p> <p>Nombre d'outils créés et/ou utilisés Nombre d'actions/projets menés grâce à ces outils</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés Nombre de sessions</p> <p>Nombres de tuteurs</p>	
<b>4.Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps</b>	<p>Développer la communication parents/enfants (Espaces d'échanges ateliers, livret d'accompagnement)</p> <p>Développer les programmes EVAR et EVARS sur les autres temps que le temps scolaire (éducation à la vie affective et relationnelle pour les enfants et à la sexualité pour les collégiens et lycéens)</p>	<p>Nombre d'ateliers Taux de participation Nombre de livrets créés et distribués</p> <p>Nombre de programmes mis en œuvre Taux de participation Analyse de l'évolution des comportements</p>	<p>Amélioration de la communication Meilleure gestion des émotions</p>

**Axe 2 : Apporter des connaissances solides à l'enfant et au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper**

Objectifs pédagogiques	Exemple d'actions	Critères d'évaluation	Impacts et résultats attendus
<p><b>1. Accompagner l'enfant/le jeune dans le renforcement de l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales</b></p>	<p>Poursuivre les ateliers sur la gestion des émotions et les coaching collectifs et/ou individuels sur le bien-être.</p> <p>Former l'ensemble des personnels encadrant des enfants/jeunes sur les compétences psychosociales et les premiers secours en santé mentale.</p>	<p>Nombre d'ateliers / de coaching Nombre de participants</p> <p>Nombre de jours de formation Nombre et diversité des professionnels formés</p>	<p>Amélioration du bien-être, des jeunes</p> <p>Mieux outiller les jeunes pour renforcer leur confiance en eux, leur capacité à interagir positivement avec autrui, à faire face au stress et à solliciter de l'aide si nécessaire</p> <p>Montée en compétence des professionnels</p>
<p><b>2. Encourager et accompagner l'enfant/le jeune dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société</b></p>	<p>Soutenir la mise en place et la gestion de projets portés par les enfants/jeunes.</p> <p>Valoriser les responsabilités et les initiatives comme outil d'apprentissage (système d'attribution des tâches gestion du matériel, animation d'activités, etc.).</p> <p>Favoriser l'expression et la participation des enfants et des jeunes (Assemblée, théâtre forum, débat, consultations thématiques,</p>	<p>Nombre d'accompagnement aux projets Nombre de jeunes accompagnés Nombre de projets aboutis</p> <p>Nombre et qualité des outils mis en place Nombre d'enfants participants Satisfaction des enfants</p> <p>Nombre de rencontres Taux de participation Nombre de consultations Création d'un lieu 16/25ans</p>	<p>Implication renforcée des jeunes dans la vie locale</p> <p>Développement de l'autonomie, de la responsabilité et du sentiment d'appartenance</p> <p>Développer la prise d'initiative et l'autonomie de l'enfant</p>

	<p>création d'un lieu pour les 16/25 ans).</p> <p>Poursuivre la soirée des lauréats et développer la valorisation des talents.</p> <p>Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne sur le Tremplin Jeunes Citoyens.</p> <p>Poursuivre et dynamiser les CME/les CMJ en renforçant la communication auprès de leurs pairs.</p>	<p>Nombre de lauréats Valorisation de la réussite éducative</p> <p>Nombre de tremplins jeunes citoyens Nombre de participation à des actions/événements</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes aux élections CME/CMJ Nombre de réunions des CME/CMJ Nombre d'enfants et de jeunes engagés Nombre de projets portés</p>	
<p><b>3.Transmettre à l'enfant/au jeune les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société</b></p>	<p>Développer des ateliers vers l'autonomie dans la vie quotidienne (gestion du budget, logement, mobilité, accès aux droits).</p> <p>Accompagner et soutenir l'insertion professionnelle et la recherche de stage.</p> <p>Développer les actions de prévention et de santé (lutte contre la surexposition des écrans, sommeil, nutrition, sexualité, conduites addictives etc.).</p>	<p>Nombre d'ateliers Taux de participation</p> <p>Nombre d'accompagnements Nombre de jeunes accueillis en stage</p> <p>Nombre d'actions Taux de participation</p>	<p>Meilleure compréhension de l'environnement</p> <p>Développement de l'esprit critique</p> <p>Renforcement de l'éducation à la citoyenneté</p> <p>Développement des valeurs d'entraide, de partage, de solidarité et de tolérance Appropriation des espaces publics de la ville par les</p>

	<p>Poursuivre la lutte contre les discriminations par la sensibilisation (harcèlement notamment avec le Comité local de lutte contre le harcèlement scolaire, égalité filles/garçons, laïcité).</p> <p>Formation des acteurs sur les discriminations (harcèlement, égalité filles/garçons, laïcité) et sur les valeurs de la République</p> <p>Renforcer le partenariat intergénérationnel (ateliers culinaires, jeux de société, lecture, projets artistiques, temps de discussion et transmission des savoirs et de la mémoire).</p> <p>Sensibiliser au développement durable (écogestes, lutte contre le gaspillage, jardins pédagogiques, découverte de la biodiversité locale, actions de sensibilisation autour de la replantation d'arbres, labellisation E3D des établissements scolaires, mobilités douces en lien avec le dispositif Savoir rouler à vélo, etc.).</p>	<p>Nombre et qualité des sensibilisations Taux de participation</p> <p>Nombre de formations Nombre et diversité des acteurs formés</p> <p>Nombre d'actions / d'ateliers intergénérationnels réalisés Diversité des activités Nombre de participants Enquêtes, questionnaires de satisfaction</p> <p>Nombre et qualité des actions et des ateliers Nombre de sorties organisées Satisfaction des enfants, des enseignants et des animateurs</p>	<p>enfants/jeunes, les familles et les acteurs éducatifs</p>
--	---	--	--

### Axe 3 : La continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune

Objectifs pédagogiques	Exemple d'actions	Critères d'évaluation	Impacts et résultats attendus
<p><b>1. Développer les temps de coordination entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune</b></p>	<p>Poursuivre la coordination et la complémentarité entre les services municipaux et les écoles avec le maintien des réunions, le développement du dispositif de veille éducative, la création de projets communs, les échanges d'informations.</p> <p>Développer les réunions avec les associations et leur participation aux comités techniques du PEDT (Définition des objectifs, co-construction et évaluation des actions).</p> <p>Renforcer l'intervention des parents dans l'école et les structures municipales (Café des parents, participation des parents aux activités comme la bougeothèque, les ateliers de soutien à la parentalité, les voyages virtuels, les spectacles, sorties, portes ouvertes).</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des familles en facilitant les démarches administratives et la</p>	<p>Nombre annuel de réunions Taux de participation Nombre d'actions</p> <p>Nombre de réunions Taux de participation Satisfaction des participants Analyse de l'évolution des pratiques (concertation, implication dans les actions, participation aux bilans)</p> <p>Nombre de réunions organisées Nombre et diversité des actions Nombre de partenaire Taux de participation Satisfaction des parents Evolution des pratiques et des connaissances</p> <p>Nombre d'actions « aller vers » Nombre d'accompagnement</p>	<p>Continuité du parcours de l'enfant</p> <p>Cohérence des postures éducatives</p> <p>Fluidité dans la communication</p> <p>Participation accrue des parents et légitimité de leur place dans les différents temps</p>

	communication (aller vers, accès au numérique, etc.).		
<b>2.Garantir l'accès de tous à la découverte des activités culturelles, artistiques, sportives et citoyennes</b>	<p>Développer les échappées culturelles pour les 9-11 ans et 12-17 ans (choix d'un spectacle, d'un parcours culturel, réflexion collective avec les jeunes autour de la démarche).</p> <p>Découvrir les ressources et richesses locales à travers des projets culturels, artistiques, sportifs et citoyens (En lien avec la Mac, la médiathèque, le service des sports, les archives, les associations locales).</p> <p>Développer les activités artistiques, culturelles, citoyennes et sportives avec les associations et les acteurs éducatifs en définissant un fil conducteur annuel ou une thématique.</p> <p>Poursuivre et renforcer les projets culturels et artistiques en lien avec la MAC, la médiathèque y compris l'exposition des réalisations des enfants/jeunes.</p> <p>Redéfinir la fête de l'Education : mise en valeur des acteurs (parents,</p>	<p>Nombre d'actions Taux de fréquentation Assiduité des jeunes Satisfaction des enfants et des familles Hausse de la fréquentation des CM2 aux ACM</p> <p>Nombre de sorties/activités Nombre de partenariats Nombre de participants Satisfaction des enfants/des jeunes et des familles</p> <p>Nombre de sorties/activités Nombre de partenariats Nombre de participants Satisfaction de tous les acteurs</p> <p>Nombre de projets Nombre de partenariats Nombre de participants</p> <p>Nombre de participants</p>	<p>Démocratisation de l'accès à la culture</p> <p>Incitation à la mobilité des jeunes</p> <p>Ouverture sur le monde et découverte de nouveaux champs d'expression</p> <p>Amélioration de la connaissance du territoire</p> <p>Appropriation des équipements et des espaces publics sur tous les temps</p> <p>Valorisation des créations/réalisations des enfants/jeunes</p>



## V. LA GOUVERNANCE

Ce nouveau PEDT/Plan mercredi prévoit désormais plusieurs instances complémentaires pour assurer la gouvernance :

- 1 comité de pilotage,
- 1 comité technique,
- Des groupes de travail en interne avec les équipes éducatives de la ville.

### 1. Le Comité de pilotage

Composition du comité de pilotage :

- Monsieur le Maire,
- L'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,
- L'Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et la Jeunesse,
- Le Directeur Général des Services,
- La Direction Générale Adjointe des services à la population,
- Le SDJES,
- L'Education Nationale,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Direction de la Petite Enfance,
- La Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse.

Le comité de pilotage (COFIL) a pour rôle de piloter la démarche d'évaluation et de renouvellement du PEDT, d'initier le diagnostic partagé, de valider les axes généraux et les objectifs pédagogiques et d'assurer le suivi du PEDT/Plan mercredi. Il est chargé d'étudier les actions mises en place, de les évaluer et d'y apporter les ajustements nécessaires. Il valide également l'évaluation des bilans annuels et le bilan final. Il se réunit une à deux fois par an.

### 2. Le comité technique

Composition du Comité Technique :

- L'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,
- L'Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et la Jeunesse,
- La Direction Générale Adjointe des services à la population,
- La Déléguée de la Préfète à l'égalité des chances,
- Inspection de l'Education nationale,
- Directrices et directeurs des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré,
- SDJES,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Représentants de parents d'élèves,
- Service scolaire : responsable, un(e) représentant(e) des Atsem,

- Service enfance : responsable, référent(e)s périscolaires et leurs adjoints, les directeurs des accueils de loisirs maternel et élémentaire, un(e) représentant(e) des animateurs,
- Service jeunesse : responsable, direction d'Actions Jeunes, Informatrices jeunesse, psychologue du PAEJ,
- Service restauration : responsable, référent(e)s restauration,
- L'assistante de la direction Enfance, Education, Jeunesse,
- L'assistante administrative des services Enfance et Jeunesse,
- Caisse des Ecoles : responsable, référent(e)s PRE, CLAS, CME-CMJ,
- Service petite enfance : coordinatrice,
- Les associations en fonction des projets.

Le comité technique (COTECH) se réunit au minimum une fois par an et autant de fois que de besoin pour suivre les actions déployées dans le PEDT/Plan mercredi, déterminer les points forts et les pistes d'amélioration des actions, émettre des propositions d'ajustement, participer à l'évaluation périodique des actions et des projets, au bilan annuel des actions menées sur toute l'année et leur évaluation en s'appuyant sur les indicateurs préétablis Il favorise l'implication des partenaires éducatifs, leur permet de se rencontrer, d'échanger et de confronter leurs points de vue.

### 3. Les groupes de travail

Composition des groupes de travail :

- Services municipaux,
- Partenaires du PEDT : Education nationale, associations...

Les groupes de travail se réunissent en fonction des besoins pour échanger et construire des projets et des actions, se concerter et confronter les points de vue.

A ces trois instances, s'ajoutent des réunions régulières entre la Ville, l'Inspecteur de l'Education Nationale et les directrices et directeurs des écoles primaires. Ces réunions permettent de renforcer le dialogue, échanger sur les problématiques rencontrées et faciliter les prises de décisions, travailler en concertation sur des projets ou actions communes.

### 4. La coordination

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT/Plan mercredi :

Maire : Damien ALLOUCH

Adjointe au Maire en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse : Fula MESIKA

Adjointe au Maire en charge de la Culture et de la Petite Enfance : Sabine PELLON

Direction Générale Adjointe des Services à la Population : Valérie GUERIN

## VI. LES PARTENAIRES DU PEDT

La Ville d'Épinay-sous-Sénart s'appuie sur un partenariat riche et diversifié pour proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité. La liste n'est pas exhaustive.

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préfecture</li> <li>▪ Éducation Nationale</li> <li>▪ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)</li> <li>▪ Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF)</li> <li>▪ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentants des parents d'élèves</li> <li>▪ Abeilles aide et entraide,</li> <li>▪ Les Ruchers,</li> <li>▪ Tous à l'eau avec l'agglo,</li> <li>▪ Pro Vélo Sud IDF et Fédération des Usagers de la Bicyclette</li> <li>▪ Unis-Cité</li> <li>▪ APF France Handicap</li> <li>▪ AbriHandicap</li> <li>▪ PARH91</li> <li>▪ La balle au bond</li> <li>▪ Réseau Môm'artre</li> <li>▪ Flash Spectacle</li> <li>▪ Ufolep</li> <li>▪ Tambours parleurs</li> <li>▪ La Ligue de l'Enseignement 91</li> <li>▪ Association Jade</li> <li>▪ Association Mouv'Enfants</li> </ul>
Partenaires internes	Partenaires territoriaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Direction générale</li> <li>▪ Le service Petite Enfance</li> <li>▪ Le service Scolaire</li> <li>▪ Le service Enfance</li> <li>▪ Le service Restauration</li> <li>▪ Le service Jeunesse</li> <li>▪ La Caisse des Ecoles</li> <li>▪ Le service Culturel</li> <li>▪ Le Centre Socioculturel</li> <li>▪ Le service Animations et Festivités Séniors</li> <li>▪ Le service des Sports et de la Vie Associative</li> <li>▪ Le service Facturation</li> <li>▪ Les services Techniques</li> <li>▪ Le service Communication</li> <li>▪ La Police Municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (équipements communautaires, Politique de la ville...)</li> <li>▪ Conseil départemental (Collège, PMI, MDS)</li> <li>▪ Conseil régional d'Ile-de-France (Lycée, CIO)</li> <li>▪ Communes du bassin (lutte contre les rivalités territoriales, mobilités, scolarisation des Spinoliens et accueil de jeunes d'autres communes)</li> <li>▪ La Mission locale</li> <li>▪ La Prévention spécialisée</li> <li>▪ La SEMGEP</li> </ul>
Autres partenariats	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maison de retraite Sainte Hélène</li> <li>▪ Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)</li> <li>▪ Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)</li> </ul>	

- APA de Géant
- Institut Médico-Educatif (IME) du territoire (Brunoy, Draveil...)
- SAUR
- SIVOM

## VII. L'ÉVALUATION

L'évaluation va permettre de mesurer l'efficacité des actions mises en place et d'identifier les points forts ainsi que les axes d'amélioration. Elle s'inscrit dans une logique de bilan et d'ajustement.

Lors du groupe de travail du 30 septembre 2025, peu de critères d'évaluation ont été proposés par le COTECH, avec essentiellement des indicateurs quantitatifs. Aussi, un groupe de travail interne sera constitué pour développer une grille d'évaluation sur la base des critères suivants :

- **La Pertinence** : Est-ce que l'intervention répond aux besoins identifiés ? Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- **L'Efficacité** : Les objectifs ont-ils été atteints ?
- **L'Efficienc**e : Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?
- **L'Impact** : Quels sont les effets à court, moyen et long terme de l'intervention sur la réussite et le bien-être des enfants/jeunes mais aussi des relations avec les familles et entre les professionnels ?
- **La Viabilité** : Les résultats sont-ils durables dans le temps ?

Parmi les modalités d'évaluation pourront être prévus des questionnaires de satisfaction, des temps d'échange entre professionnels, avec les familles, les enfants, des observations des comportements, etc.

Les critères d'évaluation, donnés à titre indicatif pour la durée du PEDT (5 ans), seront susceptibles d'évoluer, de changer et de s'ajuster.

L'évaluation du PEDT sera réalisée à différents moments :

- A court terme, en évaluation continue : pour chaque action, sera proposée une grille d'évaluation qui permettra, sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, d'évaluer la pertinence de l'action, son efficacité et son impact,
- Une évaluation annuelle, en septembre : un bilan sera réalisé pour mesurer l'impact du PEDT sur l'année scolaire écoulée.
- Une évaluation globale sera réalisée à mi-parcours en 2028.

## VIII. GRILLE D'INDICATEURS ET AUTO-ÉVALUATION

Thème	Indicateurs	Critères de validation			Auto-évaluation		
		SDJES	DSDEN	CAF	Conforme	En réflexion	Non conforme
Diagnostic	Etude de la démographie et sociologie de la population				X		
	Effectifs enfants et jeunes				X		
	Planning des horaires scolaires/garderies/périscolaires				X		
	Inventaire moyens humains et matériels				X		
	Inventaire des locaux scolaires/périscolaires				X		
Objectifs éducatifs	Mesures visant à assurer le rythme de vie de l'enfant				X		
	Mesures adaptées aux enfants du 1 <sup>er</sup> cycle (maternelle et élémentaires)				X		
	Soutenabilité des objectifs au regard des moyens				X		
	Objectifs en rapport avec le développement de l'enfant ou du jeune				X		
	Niveau de coopération locale				X		
	Elaboration concertée des objectifs				X		
Gouvernance du dispositif	Missions du COFIL				X		
	Présence des institutions au sein du COFIL				X		
	Fréquence des réunions				X		
	Désignation d'un coordonnateur municipal				X		
Evaluation du dispositif	Indicateurs en lien avec la qualité de vie de l'enfant ou du jeune					X	
	Existence d'indicateurs de suivi simples et documentables				X		
	Indicateurs en lien avec la politique éducative, mesurables et pertinents					X	
	Périodicité annuelle de l'évaluation				X		
	Evaluation globale sur toute période avant renouvellement				X		
Partenariats	Réflexion sur les parcours éducatifs				X		
	Existence de modalités de concertation entre partenaires				X		
	Organisation de temps de travail ou de formation entre personnels scolaires et périscolaires				X		
Lien avec les familles	Parents associés aux différentes étapes du projet				X		
	Existence d'outils et de moyens d'informations spécifiques				X		
	Tarifcation adaptée aux moyens des familles et selon leurs ressources				X		
	Modalités simples d'inscription des enfants aux activités				X		
	Accessibilité des activités à tous quelles que soit leur situation				X		
	Accessibilité des activités aux enfants porteurs de handicap				X		
Plan mercredi	Diversité des activités proposées				X		
	Inscrire les activités en relation avec les acteurs du territoire et notamment les enseignants				X		
	Mesures visant à la complémentarité éducative du mercredi entre temps scolaires, périscolaires et familiaux				X		
	Décliner des activités favorisant la lutte contre le harcèlement, les violences et la sédentarité				X		
	Associer des sorties éducatives et des réalisations finales avec les contenus enseignés				X		

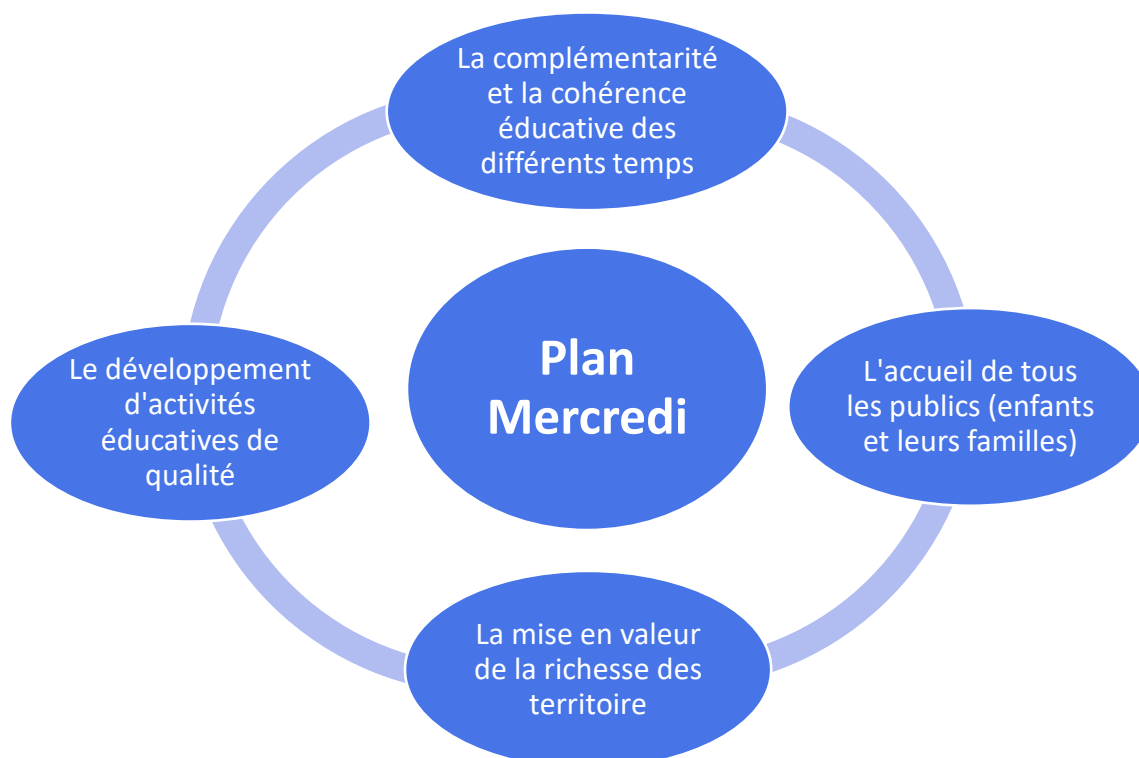


## ANNEXE N°1 : LE PLAN MERCREDI

Le Plan Mercredi est un dispositif permettant une meilleure cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite. La continuité éducative est au cœur de ce dispositif.

En lien avec l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), le Plan mercredi vise à garantir un cadre éducatif de qualité et l'accessibilité au plus grand nombre d'enfants et de familles. Conformément à la charte qualité plan mercredi, le projet d'accueil périscolaire du mercredi tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

Le plan mercredi s'articule autour de quatre axes :



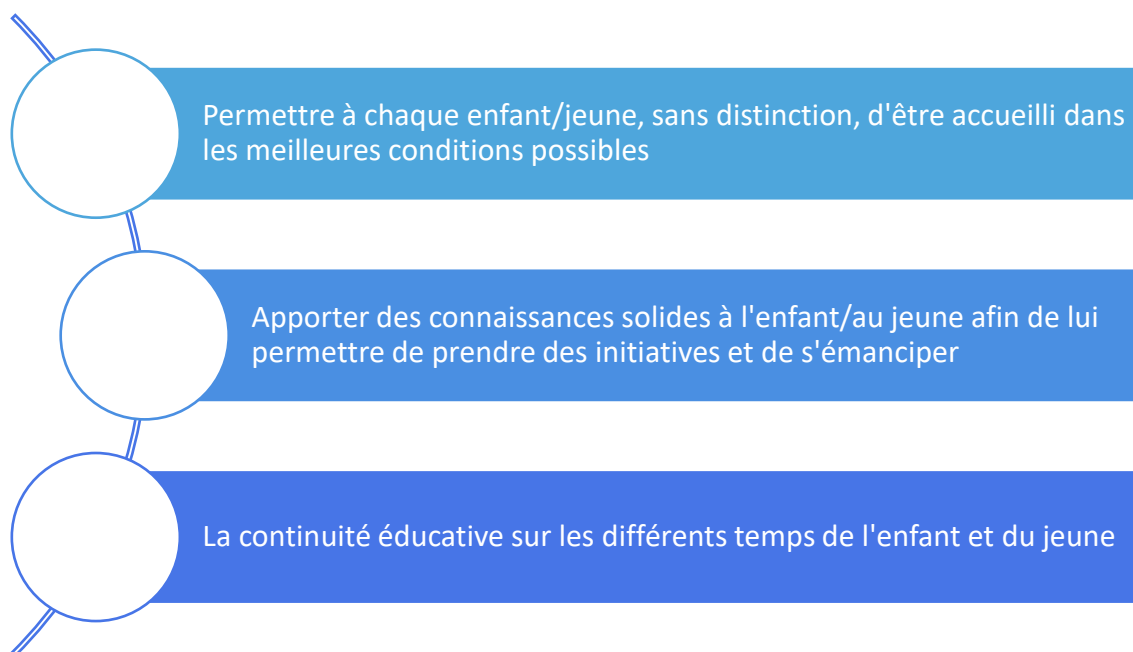
La charte qualité Plan mercredi engage la commune d'Épinay-sous-Sénart à structurer son projet d'accueil des mercredis selon ces 4 axes.

La commune dispose de deux accueils collectifs de mineurs :

- Maternel : Rue Rossini, 91860 Épinay-sous-Sénart,
- Élémentaire (accueil des enfants de 6 à 11 ans) : Rue de l'Île de France, 91860 Épinay-sous-Sénart

Chaque structure met en place, en collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe, un projet pédagogique qui lui est propre. Ces projets sont élaborés selon les axes politiques indiqués dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

#### Axes généraux :



#### Objectifs pédagogiques :

- Favoriser le développement de l'enfant en lui offrant un environnement stimulant et sécurisé, propice à l'épanouissement de ses compétences sociales, émotionnelles, physiques et intellectuelles,
- Encourager et accompagner l'enfant dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société.
- Transmettre à l'enfant les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société.
- Favoriser l'ouverture à la diversité culturelle chez les enfants, la citoyenneté et le vivre ensemble, notamment en leur inculquant des valeurs de respect, de tolérance et de compréhension envers les autres, en les sensibilisant à l'égalité et l'inclusion, en encourageant l'entraide.

- Construire un socle éducatif commun pour tous les temps de l'enfant.

Les objectifs fixés aux équipes périscolaires permettront aux enfants de développer :

- Leurs savoirs, notamment la connaissance de leur territoire et de ses richesses, la réutilisation des connaissances et compétences acquises sur le temps scolaire,
- Leurs savoirs être, notamment l'autonomie, le sens des responsabilités en leur permettant de faire des choix, l'esprit critique, l'estime de soi, le sens du partage et de l'entraide,
- Et leurs savoirs faire, notamment diversifier leurs compétences, développer leur créativité et leur imaginaire.

La prise en compte des rythmes de l'enfant est primordiale dans l'organisation de la journée type de l'enfant en accueil de loisirs du mercredi.

Elle se décompose comme suit pour les maternels :

Horaires	Activités
7h00 à 9h00	Accueil permettant une arrivée échelonnée des enfants. Collation proposée de 7h30 à 8h30. Regroupement des enfants. Ateliers calmes et en autonomie (jeux de société, jeux de construction, lecture).
9h00 à 9h30	Répartition par groupe.
9h30 à 11H15	Présentation des activités, animation, déroulement.
11h15	Fin des activités de la matinée. Départ échelonné pour le déjeuner. Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée (11h-11h30 pour les maternels).
11H15 à 13h15	Temps du repas partagé avec les équipes d'animation.
12h45 à 13h30	Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée. Temps autonome, activités libres.
13h30	Rassemblement. Possibilité de sieste pour les enfants de 3 ans qui le souhaitent (13h30-15h30 avec réveil échelonné).
14h00 à 16h00	Temps d'activités.
16h00 à 16h30	Temps de goûter.
17h00 à 19h00	Accueil des parents permettant le départ échelonné des enfants. Temp autonome.
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs.

Elle se décompose comme suit pour les élémentaires :

Horaires	Activités
7h00 à 9h00	Accueil permettant une arrivée échelonnée des enfants. Collation proposée de 7h00 à 8h00. Ateliers calmes et en autonomie (jeux de société, jeux de construction, lecture). Regroupement permettant l'appel nominatif des enfants.
9h00 à 9h30	Temps libre.
9h45 à 11h30	Présentation des activités, animation, déroulement et rangement.
11h30	Fin des activités de la matinée. Départ échelonné pour le déjeuner. Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée (11h30-12h).
11h45 à 12h45	Temps du repas partagé avec les équipes d'animation. Moment également de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et au gaspillage.
13h00 à 13h30	Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée. Temps autonome, activités libres.
13h45 à 14h00	Rassemblement, regroupement des enfants et appel nominatif.
14h00 à 16h00	Présentation des activités, animation, déroulement et rangement.
16h00 à 16h30	Temps de goûter.
17h00 à 19h00	Accueil des parents permettant le départ échelonné des enfants. Temp autonome.
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs.

Les principaux partenariats (liste non exhaustive) :

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Education nationale</li> <li>▪ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)</li> <li>▪ Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF)</li> <li>▪ Conseil Départemental</li> <li>▪ Agglomération Val d'Yerres Val de Seine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentants des parents d'élèves</li> <li>▪ Abeilles aide et entraide,</li> <li>▪ Les Ruchers,</li> <li>▪ Tous à l'eau avec l'agglo,</li> <li>▪ Pro Vélo Sud IDF</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
Partenaires internes et intercommunaux	Autres partenariats

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les services municipaux</li> <li>▪ La Caisse des Ecoles</li> <li>▪ La bibliothèque</li> <li>▪ Les piscines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La maison de retraite Sainte Hélène</li> <li>▪ IME de Brunoy</li> <li>▪ CMPP</li> <li>▪ Services des autres villes notamment dans le cadre des rencontres anti rixes</li> </ul>
--	--

Les ressources humaines :

Pour les mercredis, le taux d'encadrement est le suivant :

Taux d'encadrement en maternel	Taux d'encadrement en élémentaire
1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants

Pour cette année **2025/2026**, la ville comptabilise **32 agents** dont 2 en vacation horaire contactés pour renforcer l'encadrement des enfants sur les ACM pendant les vacances scolaires.

Sur l'ensemble des agents, nous avons :

- 18 agents **titulaires BAFA**,
- 3 agents stagiaires,
- 4 agents BAFD stagiaires en fin de formation,
- 3 agents titulaires du BAFD,
- 1 agent titulaire du BPJEPS,
- 3 agents sans qualification.

Les effectifs d'animateurs varient selon le nombre prévisionnel d'enfants inscrits sur le portail famille.

Les ressources matérielles :

- En maternel : 3 salles d'activités, 1 salle de motricité, 1 dortoir, 2 cours, 1 local pour jeux extérieurs, 1 bureau de direction, 1 tisanerie.
- En élémentaire : 2 salles d'activité, 2 cours, 1 réserve pour le matériel pédagogique, 1 infirmerie, 1 bureau de direction, 1 tisanerie

Les projets :

Tout au long de l'année, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités diverses et variées autour d'une thématique par période, avec un large choix pour satisfaire les envies de chacun.

- Des activités artistiques et culturelles (atelier peinture, création de comptines, de fresques, d'une roue et d'un livre des émotions initiation aux instruments de musique),
- Des activités scientifiques (peinture gonflante, réalisation d'un volcan),
- Des activités physiques et sportives (initiation danse, savoir rouler à vélo, piscine, initiation aux sports de raquette, yoga des émotions...),
- Des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- Des activités permettant de découvrir les richesses du territoire (sortie aux bords de l'Yerres,

expositions à la MAC, activités autour du cinquantenaire de la ville),

- Des activités citoyennes
- Des activités pour développer le sentiment d'appartenance à un groupe : travail sur les mercredis de la première période de la rentrée 2025-2026 au sein du périscolaire élémentaire (création d'un blason, d'un passeport, un drapeau, la charte des copains).
- De nombreuses sorties en lien avec les thématiques travaillées (spectacle, zoo, parc, musée, etc.).

Des projets transversaux et temps forts :

- Les rencontres intergénérationnelles en partenariat avec les résidents de la Maison Sainte-Hélène. Ce projet s'inscrit dans une démarche de solidarité et de partage, favorisant les liens sociaux et la transmission des savoirs. Partage d'activités créatives, de moments d'échanges autour de récits ou de jeux, célébration d'événements marquants.
- Passerelle petite enfance, grande section/CP, CM2/club ados afin de permettre aux enfants de prendre leurs repères et de se sentir rassuré.
- Les nuitées/veillées, temps forts de cohésion, de vivre ensemble et de respect de chacun.
- Participation à des journées internationales : lutte contre le harcèlement scolaire, du handicap, des droits de l'enfant, etc.
- Pour les élémentaires, des rencontres inter-communes afin de favoriser les échanges et diversifier l'ouverture d'esprit des enfants. Ces rencontres concernent les villes de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy.

## ANNEXE N°2 : Règlement intérieur



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR des accueils périscolaires et extrascolaires

- Année scolaire 2025-2026 -

- ✓ Accueil pré-scolaire
- ✓ Restauration scolaire / Pause Méridienne
- ✓ Temps du goûter
- ✓ Étude / 5 Défis pour enfants curieux
- ✓ Accueil post-scolaire
- ✓ Centre de loisirs (*mercredis et vacances scolaires*)



## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>Page 4</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>Page 5</b>
1.1 Objectifs du règlement intérieur	Page 5
1.2 Structures d'accueil et publics concernés	Page 5
1.3 Présentation des services proposés aux usagers	Page 5
<b>2. Inscription</b>	<b>Page 7</b>
2.1 Procédure d'inscription administrative générale	Page 7
2.2 Inscription aux accueils préscolaires, à la restauration, au temps du goûter, aux 5 Défis pour enfants curieux et au postscolaire	Page 7
2.3 Inscription aux Centre de Loisirs mercredis et vacances scolaires	Page 8
<b>3. Fonctionnement</b>	<b>Page 8</b>
3.1 Jours et horaires	Page 8
3.2 Prise en charge des enfants et personnes autorisées à venir les chercher	Page 10
3.3 Règles de vie	Page 10
<b>4. Encadrement</b>	<b>Page 11</b>
4.1 Responsables des structures	Page 11
4.2 Équipes d'animation	Page 12
<b>5. Restauration</b>	<b>Page 12</b>
5.1 Fonctionnement	Page 13
5.2 Régimes alimentaires	Page 13
<b>6. Dérogations pour les accueils spécifiques</b>	<b>Page 13</b>
6.1 Accueil d'un enfant en situation de handicap	Page 13
6.2 Accueil d'un enfant en PAI et repas élaboré par la famille	Page 13

6.3 Soins d'urgence	Page 13
<b>7. Tarifs, facturation et paiement</b>	<b>Page 14</b>
7.1 Tarifs et calcul du Quotient Familial	Page 14
7.2 Facturation et paiement	Page 15
7.3 Retard et défaut de paiement	Page 15
<b>8. Information aux familles</b>	<b>Page 16</b>
8.1 Panneaux d'informations	Page 16
8.2 Rencontres avec les familles	Page 16
<b>9. Hygiène et sécurité</b>	<b>Page 16</b>
9.1 Suivi sanitaire	Page 16
9.2 Médicaments	Page 16
9.3 Allergies et maladies	Page 17
<b>10. Sécurité et assurance</b>	<b>Page 17</b>
10.1 Notre rôle	Page 17
10.2 Assurance	Page 17
10.3 Locaux	Page 17
<b>11. Divers</b>	<b>Page 18</b>
11.1 Photos et vidéos des enfants	Page 18
11.2 Objets personnels	Page 18
<b>12. Révision</b>	<b>Page 18</b>

## PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations de chacun pour garantir le bon fonctionnement des structures d'accueil.

La ville d'Épinay-sous-Sénart, gestionnaire des établissements enfance, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, contribue à satisfaire l'accueil des enfants de 3 à 11 ans.

Il est donc proposé aux familles d'enfants âgés entre trois et onze ans, résidentes sur le territoire d'Épinay-sous-Sénart, des accueils périscolaires ainsi que deux structures (maternelle et élémentaire) d'accueil sur la période extrascolaire les mercredis, petites et grandes vacances. Les enfants peuvent être accueillis dans la mesure des places disponibles et sous réserve d'inscriptions préalables sur le portail famille ou auprès du Guichet Unique.

Les accueils collectifs de mineurs répondent aux normes légales réglementaires éditées et par ses textes d'application, notamment par le décret n°906-923 du 26 juillet 2006.

Le responsable des établissements assure la direction, l'organisation et la gestion des différentes structures d'accueil. Il construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des jeunes enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découle et encadre les équipes d'animations.

Conformément aux textes en vigueur :

- Les animateurs seront titulaires des qualifications requises par l'arrêté du 9 février 2007.
- Les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

	Maternelle	Elémentaire
Accueil périscolaire Jours d'école	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Accueil périscolaire Mercredis	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants
Accueil extrascolaire Petites et Grandes vacances	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Ces professionnels gèrent et coordonnent l'ensemble des actions nécessaires à la vie du service Enfance-Éducation. Sur tous les temps d'accueil, la continuité de la fonction de direction est assurée. En cas d'absence du responsable, le remplacement est assuré par le directeur adjoint ou par un agent le plus qualifié de l'équipe d'encadrement, en référence au décret en vigueur.

## - INTRODUCTION

### - Objectifs du règlement intérieur

Le présent règlement est établi en vue d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion des structures d'accueil concernées. Il explique et codifie les temps d'accueil durant lesquels les enfants sont pris en charge, en dehors du temps familial et scolaire. Il est au service des familles, des enfants et de l'intérêt collectif. Chaque partenaire doit s'y conformer dans l'intérêt de la collectivité. **Toute inscription aux structures d'accueil entraîne l'acceptation et le respect de ce règlement.**

### - Structures d'accueil et publics concernés

L'ensemble des activités proposées par la Municipalité est ouvert aux enfants de la petite section jusqu'au CM2 dont les parents sont domiciliés sur la Commune (ou aux familles ayant une dérogation hors commune). Les enfants inscrits en classe de Moins de Trois Ans (MTA) ne bénéficient pas de ces prestations, ceci étant précisé dans un contrat spécifique avec l'Éducation Nationale.

### 1.3 Présentation des services proposés aux usagers

La Commune d'Épinay-sous-Sénart propose les activités périscolaires et extrascolaires suivantes :

Activités périscolaire et extrascolaire	Horaires pour les enfants scolarisés en maternelle	Horaires pour les enfants scolarisés en élémentaire	Jours concernés				
			L	M	Mer	J	V
Accueil préscolaire	7h00 - 8h20		x	x		x	x
Restauration scolaire (pause méridienne)	11h30 – 13h20		x	x	x	x	x
Temps du goûter	16h30-17h15	16h30-17h00	x	x		x	x
Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative	17h15- 18h00		x	x		x	x
Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative		17h00- 18h00					x
Etude		17h00- 18h00	x	x		x	
Accueil postscolaire	18h00- 19h00		x	x		x	x
Accueil de loisirs maternel et élémentaire Mercredi	7h00 - 19h00				x		

<b>Accueil de loisirs maternel et élémentaire</b> <b>Petites et Grandes Vacances Scolaires</b>	7h00 - 19h00	x	x	x	x	x
---	--------------	---	---	---	---	---

### Présentation des structures d'accueils périscolaires maternels et élémentaires

<b>Groupe scolaire</b>	<b>Coordonnées téléphoniques</b>
<b>Groupe scolaire Pré aux Agneaux</b>	
Rue Jean Paul Sartre 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.86.76.05.15
<b>Groupe scolaire Alphonse Daudet</b>	
8 Rue Rossini 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 07.62.82.08.27
<b>Groupe scolaire Jacques Brel</b>	
Square Jean de la Fontaine 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 07.64.41.07.25
<b>Groupe scolaire Georges Brassens</b>	
Rue Alexandre Dumas 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.66.15.30.06
<b>Groupe scolaire Croix-Rochopt</b>	
Rue de la Croix Rochopt 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.66.15.45.42

### Les centres de loisirs :

<b><u>Elémentaire</u></b> <b><u>De 6 à 11 ans (du CP au CM2)</u></b>	École Élémentaire Pré aux Agneaux Rue de l'île de France 91860 Épinay-sous-Sénart	06.65.57.43.03
<b><u>Maternel</u></b> <b><u>De 3 à 6 ans (de la petite à la grande section)</u></b>	École Maternelle Alphonse DAUDET Rue Rossini 91860 Épinay-sous-Sénart	07.64.23.46.08

### Les restaurations :

La Commune dispose de quatre restaurants : Brel /Brassens (écoles des groupes scolaires Jacques Brel et Georges Brassens regroupées dans cette restauration), Pré aux Agneaux, Alphonse Daudet et Croix Rochopt.

## 2. INSCRIPTION

### 2.1 Procédure d'inscription administrative générale

Un des préalables à l'inscription aux différents temps péri et extrascolaires est le calcul du quotient familial auprès du service facturation (facturation@ville-epinay-senart.fr)

<b>Étape 1</b>	Prendre connaissance du règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et extrascolaires
<b>Étape 2</b>	Remplir la fiche sanitaire et la rendre au Guichet Unique avant le 01 septembre 2025
<b>Étape 3</b>	S'inscrire sur le portail famille : * Sur internet de chez vous avec vos codes d'accès *ou sur RDV auprès du service Enfance-Éducation-Jeunesse

**ATTENTION** : L'inscription administrative est obligatoire pour toute nouvelle inscription et à renouveler chaque année scolaire.

Les enfants qui ne seront pas inscrits sur le portail famille et/ou dont la fiche sanitaire n'aura pas été remise en mairie, ne pourront pas être accueillis au sein des structures d'accueils péri et extrascolaires.

Afin de permettre aux directeurs de structures péri et extrascolaire de contacter les familles à tout moment, nous vous demandons de signaler tout changement d'information en cours d'année (adresse, téléphone etc.) auprès du service Enfance-Éducation-Jeunesse.

En cas de situation familiale particulière et notamment **si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant**, une copie de cette décision devra être fournie exclusivement au service Enfance-Éducation-Jeunesse.

### 2.2 Inscription aux différents temps périscolaires :

**Pour les accueils préscolaires, la restauration, le temps du goûter, le temps des 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative, l'étude et le postscolaire** la préinscription est obligatoire et doit impérativement être faite sur le portail famille ou à défaut, directement auprès du Guichet Unique, **au maximum 72h jours ouvrés (du lundi au vendredi) avant la prestation désirée**. Elle vaut présence de l'enfant et par conséquent sera facturée automatiquement (excepté le temps du goûter qui n'est pas facturé). **Seul un certificat médical fourni au Guichet Unique dans les 72h suivant la prestation** (jours

ouverts : du lundi au vendredi) permettra de ne pas comptabiliser la prestation en cas d'absence de l'enfant. Un enfant qui ne serait pas inscrit sera accepté, de façon exceptionnelle à condition d'avoir fourni un écrit (en se déplaçant au Guichet Unique ou par mail au service Enfance-Éducation-Jeunesse [periscolaire@ville-epinay-senart.fr](mailto:periscolaire@ville-epinay-senart.fr) ou SMS auprès du directeur de la structure d'accueil de votre enfant).

**Cependant la prestation sera surfacturée dans ce cas de +50% sur la base du quotient familial en vigueur.**

#### **Cas particulier :**

Les familles dont l'un des parents exercent une profession spécifique (horaires décalés, intérimaires, planning atypiques,...) et le second employé à temps pleins pourront effectuer des inscriptions de dernière minute. Cependant, les parents concernés devront fournir au sein du service Enfance/Éducation obligatoirement les justificatifs (attestation employeur) permettant de prendre en compte leur situation. Il est à noter que seules ces familles concernées pourront bénéficier de cet aménagement (ou famille monoparentale). La demande est à renouveler chaque année.

### **2.3 Inscription au centre de loisirs, mercredis et vacances scolaires :**

**Mercredis :** la préinscription et / ou la désinscription s'effectue comme cela est indiqué au point 2.2. **Les modifications sont possibles uniquement jusqu'à 72h jours ouvrés, soit jusqu'au vendredi précédant la prestation souhaitée.**

**Vacances scolaires :** La préinscription se clôture **2 semaines** avant la date de début de chaque période via le portail famille ou à défaut directement auprès du Guichet Unique. **Passé ce délai de préinscription**, votre enfant ne pourra être accepté que sous réserve de places disponibles. Pour cela, la demande devra s'effectuer auprès de l'accueil du service enfance, éducation, jeunesse à [periscolaire@ville-epinay-senart.fr](mailto:periscolaire@ville-epinay-senart.fr)

La prestation **sera majorée de 50%** sur la base du quotient familial en vigueur. **En revanche, aucune désinscription ne sera prise en compte**, excepté en cas de transmission d'un certificat médical au Guichet Unique ou par mail à [periscolaire@ville-epinay-senart.fr](mailto:periscolaire@ville-epinay-senart.fr) dans les 72h suivant l'absence.

## **3. FONCTIONNEMENT**

En cas de grève ou d'absence de l'enseignant, les structures ne sont pas habilitées à prendre en charge les enfants pendant les temps scolaires, sauf dans le cadre du Service Minimum d'Accueil (SMA) conformément à la loi N° 2008-790 du 20 août 2008 article L131-1. Ce temps d'accueil sur le temps scolaire est gratuit. Dans ce cas, les enfants absents sur les temps périscolaires ne seront pas facturés et l'étude ne sera, de fait, pas assurée.

### **3.1 Jours et horaires**

#### **Les accueils pré et postscolaires :**

Les accueils du matin et du soir, habilités par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES), ont lieu dans les groupes scolaires. Ils sont ouverts les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h00 à 8h20 et de 18h00 à 19h00, sur le groupe scolaire de votre (vos) enfant(s).

#### **La restauration (pause méridienne) :**

Elle a lieu le lundi, mardi, mercredi (sur les centres de loisirs), jeudi et vendredi de 11h30 à 13h20.

La pause méridienne sera organisée comme tel :

#### **En maternelle :**

Entre un et deux services dans chaque restauration avec :

- Un temps de restauration de 50 minutes environ ;
- Un temps libre ou temps d'activité d'une heure (sauf pour les enfants de petite section qui sont couchés vers 12h50).

**En élémentaire :**

Sous forme de « self qui fait grandir ». Cela signifie que les enfants peuvent se présenter quand ils le souhaitent au réfectoire entre 11h45 et 13h00, sous la vigilance accrue des agents. Sur le reste du temps, les enfants sont libres de jouer ou de venir vers les activités proposées par les animateurs ville.

\*Les enfants sont pris en charge à 11h30 à la sortie de la classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) par les animateurs de la ville en élémentaire et les ATSEM en maternelle. Les équipes enseignantes prennent le relais des ATSEM et/ou des animateurs de la ville à partir de 13h20. Il n'y a pas d'arrivée et/ou de départ possible pendant le temps de la pause méridienne sauf cas exceptionnel si un agent vous contacte pour récupérer votre enfant. Dans ce cas, la famille devra signer un document de « départ anticipé » auprès du directeur de la structure.

Les familles ont la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) avant ou après la restauration durant les mercredis et vacances scolaires (à partir de 11h30 avant le repas puis entre 13h00 et 13h30 après le repas).

**Une sortie possible à 17h00 (élémentaires) – 17h15 (maternels) :**

Un temps de goûter et une récréation sont organisés de 16h30 à 17h00-17h15 pour les enfants d'élémentaire et de maternelle. La collation est à fournir par les parents qui veilleront à son bon équilibre alimentaire (pas de chips, ni bonbons, ni boissons gazeuses, ni laitage...).

**Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative (élémentaires et maternels) :**

En maternelle, ces ateliers débutent à 17h15 et ce jusqu'à 18h00. Ils ont lieu tous les jours (sauf les mercredis).

En élémentaire, ces ateliers débutent à 17h00 et ce jusqu'à 18h00. Ils ont lieu **uniquement** le vendredi sur la période scolaire.

**L'étude (en élémentaire uniquement) :**

Cette étude se déroule de 17h00 à 18h00 : les lundis, mardis et jeudis et a pour objectif d'accompagner les enfants à faire leurs devoirs. Il s'agit d'études semi-dirigées. La collectivité tend à respecter un taux d'encadrement de 15 élèves par encadrant. Toutefois, les jours de grève ce temps ne sera pas assuré sur les écoles concernées par la grève. Les animateurs de la ville prendront en charge les enfants concernés.

**Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) :**

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les accueils de loisirs élémentaire et maternel sont ouverts de 7h00 à 19h00. Pour permettre une organisation efficace des activités et sorties, les parents sont tenus de respecter les horaires suivants :

\*Accueil des enfants le matin entre **7h00 et 9h00**,

\*Départ le soir entre **17h00 et 19h00**.

Pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs en demi-journée, les horaires à respecter sont les suivants :

	<b>Pour un accueil uniquement le matin</b>	<b>Pour un accueil uniquement l'après-midi</b>
<b>Accueils de loisirs élémentaire et maternel</b>	Départ en fin de matinée à 11h30	Arrivée possible avant le déjeuner à 11h30
	Ou départ après	Ou arrivée après

	le déjeuner entre 13h00 et 13h30	le déjeuner entre 13h00 et 13h30
--	-------------------------------------	-------------------------------------

**ATTENTION** : la tarification en journée ou en ½ journée inclut le repas. Ce dernier ne peut être dissocier du tarif de base. Les repas et les goûters sont inclus dans le forfait. Des repas en extérieur (barbecues, repas froids, pique-niques) peuvent être proposés ponctuellement dans le cadre de sorties ou activités spécifiques.

Pour des raisons de sécurité (plan « VIGIPIRATE ») et pour le respect de la réglementation relative aux accueils de loisirs, **les enfants ne pourront pas être accueillis en dehors de ces horaires.**

#### **Les retards :**

Les familles sont tenues au **respect des horaires d'ouverture et de fermeture des structures** d'accueils péri et extrascolaires. En cas de retard exceptionnel, les parents devront impérativement avertir les référents de pôle (temps périscolaires), ou la direction des accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) par SMS ou téléphone dès que possible.

Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture, le directeur devra, **après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents ou une personne autorisée à venir chercher l'enfant**, faire appel au Commissariat de Police de Brunoy.

### **3.2 Prise en charge des enfants et personnes autorisées à venir les chercher :**

#### **L'accueil des enfants le matin :**

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants à l'intérieur des structures d'accueils maternel et élémentaire. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enfants ne peuvent pas arriver seuls : **les parents confient leurs enfants aux animateurs.** Dans le cas contraire, la Municipalité décline toute responsabilité.

#### **Le départ des enfants le soir :**

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, les référents de pôle, la direction des accueils de loisirs et les animateurs **vérifieront systématiquement l'identité des accompagnateurs.**

Une liste d'émargement doit être signée par la personne autorisée à récupérer l'enfant, une pièce d'identité sera demandée. Les enfants ne pourront être confiés à d'autres personnes que celles mentionnées sur la fiche sanitaire. Pour les autorisations ponctuelles, les parents devront fournir une autorisation parentale écrite mentionnant le jour et l'identité de la personne qui viendra chercher l'enfant (avec la photocopie de la pièce d'identité du parent qui donne autorisation).

En dehors des horaires d'ouverture aux familles, les portes seront fermées à clef. Seules les personnes habilitées pourront y pénétrer. **Il est donc impératif de respecter les horaires.**

#### **Rappel :**

**Les enfants de maternelle ne peuvent pas rentrer seuls. Les mineurs ne sont pas autorisés à venir chercher les enfants d'âge maternel SAUF s'ils sont mentionnés sur la fiche sanitaire et sur présentation d'une pièce d'identité (ou copie).**

L'enfant est autorisé à rentrer seul à **partir du CM1** et uniquement si la demande est précisée par les responsables légaux sur la fiche sanitaire.

**Si vous ne souhaitez pas que votre enfant rentre seul, veillez à remplir avec précision la liste des personnes autorisées à venir le récupérer à votre place sur les structures d'accueil.**

**Les horaires de fin d'accueil doivent être respectés. Dans le cas contraire, au-delà de 5 retards, un rendez-vous sera mis en place avec la responsable Enfance. Une exclusion temporaire d'une semaine pourra alors être appliquée.**

### 3.3 Règles de vie

L'inscription dans les services de la collectivité implique la pleine adhésion des responsables légaux des enfants aux dispositions du présent règlement.

**La fréquentation des services exige une tenue correcte et adaptée à la nature des activités organisées. Le port de bijoux et la détention d'objets précieux ou dangereux sont interdits. Il est indispensable de marquer le nom des enfants sur les vêtements. La loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises stipule que le port de signes ou tenues pour lequel les élèves manifestent ostensiblement une apparence religieuse est strictement interdit.**

En cas de non-respect fréquent des règles de vie ou de comportement perturbateur et/ou violent, les familles seront convoquées à un échange avec la direction de la structure, à défaut la coordinatrice.

Cet entretien a pour objectif d'exposer les difficultés rencontrées sur les orientations éducatives. Si toutefois, suite à cette rencontre, aucune amélioration n'est constatée de la part de l'enfant, la Ville pourra annuler l'inscription de l'enfant pour une durée déterminée. Cette exclusion sera formulée par courrier à la famille.

Après chaque période de vacances scolaire, tout vêtement non repris sera déposé auprès d'un organisme.

## 4 - ENCADREMENT

Les accueils collectifs de mineurs répondent aux normes légales réglementaires, précisées notamment par le décret n°906-923 du 26 juillet 2006.

Sur chaque site, nous avons des directeurs de structure et des animateurs diplômés ou en cours de formation.

### Les missions du directeur de structure :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation dans le respect du cadre réglementaire des centres de loisirs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap ;
- Situer son engagement dans le contexte social culturel et éducatif ;

- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication ;

#### 4.1 Responsables des structures

La direction des accueils de loisirs et les référents de pôle sont chargés d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis ainsi que d'assurer le bon fonctionnement des structures d'accueils en application de la réglementation en vigueur.

Les référents de pôle et la direction des accueils de loisirs sont titulaires des diplômes nécessaires pour diriger les structures d'accueil périscolaire et extrascolaires (BAFA, BAFD, BEPJEPS).

Tout problème de dysfonctionnement est à signaler au directeur périscolaire ou à la direction des centres de loisirs qui se tient à l'écoute des parents. Si besoin elle prendra les dispositions nécessaires à la résolution des problèmes en lien avec la coordinatrice Enfance.

#### 4.2 Équipes d'animation

Elles sont tenues d'appliquer outre la réglementation, le règlement intérieur et d'adhérer aux projets éducatif et pédagogique.

Activités	Taux d'encadrement en Maternelle	Taux d'encadrement en élémentaire
<b>Accueil préscolaire *</b>	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
<b>Restauration scolaire (pause méridienne) ***</b>	1 ATSEM ou animateur pour 20 enfants	1 animateur pour 25 enfants
<b>Goûter-récréation*</b>	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
<b>Ateliers *</b>	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
<b>Étude</b>		1 enseignant ou animateur qualifié pour 15 enfants
<b>Accueil postscolaire*</b>	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
<b>Centre de loisirs :</b>		
<b>Vacances scolaires</b>	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
<b>Mercredis **</b>	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants

**\*Application du Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**

**\*\*Application du Plan Mercredis** soit maintien des taux d'encadrement d'accueil périscolaire pour une amplitude horaire de +5heures/jour

**\*\*\*Il n'y a pas de réglementation en vigueur en ce qui concerne le taux d'encadrement pour la restauration.** La Ville d'Épinay-sous-Sénart met en place les taux d'encadrement indiqués dans le tableau ci-dessus.

## 5 - RESTAURATION

Le service de restauration scolaire est une prestation facultative et payante assurée par la Commune et placée sous son entière responsabilité. Ce service a une dimension éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant un moment de détente et de convivialité.

La prestation de confection des repas est organisée par un prestataire extérieur sous le contrôle de la collectivité. Les repas sont élaborés en cuisine centrale et distribués sur chaque office en liaison froide.

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville et affichés au service Enfance-Éducation, dans les restaurations, dans les panneaux des écoles et des structures d'accueil collectifs de mineurs.

Une commission des menus et des goûters est mise en place entre chaque période de vacances avec les parents d'élèves élus, les élus, la direction des centres de loisirs et des temps périscolaires, les référents de restauration, la coordinatrice de restauration, les élus du Conseil Municipal Enfants et la diététicienne du prestataire extérieur.

### 5.1 Fonctionnement

Les restaurants scolaires accueillent tous les enfants scolarisés (sauf les MTA), dans la limite de leur capacité d'accueil, fixée en fonction des normes de sécurité.

Les enfants sont confiés aux animateurs ou ATSEM. Ils sont sensibilisés au gaspillage et au respect de la nourriture.

Les adultes sensibilisent les enfants à goûter à tous les plats sans jamais les forcer.

### 5.2 Régimes alimentaires

Les régimes alimentaires particuliers, hors prescription médicale (PAI), ne pourront pas être appliqués.

Depuis le 4 janvier 2021, un repas de substitution est proposé aux enfants qui ne peuvent pas manger de viande.

## 6 - DÉROGATIONS POUR LES ACCUEILS SPÉCIFIQUES

### 6.1 Accueil d'un enfant en situation de handicap

La collectivité participe dans la mesure du possible, à l'inclusion sociale de tous les enfants, y compris ceux souffrant de troubles de santé ou présentant des allergies ou intolérances alimentaires. Pour tous renseignements complémentaires merci de contacter le service Enfance-Éducation-Jeunesse au 01.60.47.85.57.

### 6.2 Accueil d'un enfant en PAI et repas élaboré par la famille

Les demandes d'inscription avec protocole doivent être adressées au service Enfance-Éducation-Jeunesse qui validera l'accueil de l'enfant dans les structures de la ville. Le PAI doit être élaboré entre la famille, le directeur d'école, la Municipalité et le médecin scolaire. Il a pour but de favoriser et faciliter l'accueil des enfants. Il organise dans le respect des compétences de chacun et des besoins

thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'interventions des partenaires. Sont notamment précisées les conditions de prises des repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités.

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons de santé qui doivent être motivées et justifiées médicalement, la Commune autorise les parents à fournir le repas de l'enfant, dans le respect de ce PAI incluant des recommandations d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les médicaments doivent nous être remis dans une pochette avec précision du nom et prénom de l'enfant ainsi que sa photo.

### **6.3 Soins urgence**

En dehors d'un PAI, aucun médicament ne peut être administré aux enfants, ni transporté par les enfants.

Les enfants atteints de maladies contagieuses ou ayant été au contact d'une personne présentant une maladie de ce type, sont soumis aux mesures de prévention de la contagion, voire, le cas échéant à l'éviction, dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux établissements d'enseignement, d'éducation et aux accueils de vacances et de loisirs.

Lorsque, durant le service, un enfant manifeste des signes de troubles de la santé (fièvre, maux de ventre, maux de tête...), les familles sont contactées et invitées à venir récupérer l'enfant. Tout enfant présentant ces troubles pourra être refusé à son arrivée dans les structures d'accueil péri ou extrascolaire.

En cas d'accident bénin, des soins appropriés sont donnés par le personnel, et les familles sont informées par téléphone.

L'enfant accidenté ou gravement malade est confié aux services de secours d'urgence. Dans ce cas, le service contacte la famille dans les plus brefs délais.

**A cet effet, il est important que les parents veillent à signaler tout changement de numéros de téléphone sur la fiche sanitaire transmise en début d'année scolaire.**

## **7 - TARIFS, FACTURATION ET PAIEMENT**

### **7.1 Tarifs et calcul du Quotient Familial**

Les tarifs des activités péri et extrascolaires sont déterminés selon une grille de Quotient Familial votée en Conseil Municipal.

Afin de faire établir le Quotient Familial, les pièces suivantes sont à présenter en Mairie, au Guichet Unique, avant le 30 septembre de l'année scolaire.

- Dernier avis d'imposition du foyer (ex : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024),
- Attestation de paiement de la CAF,
- Dernier bulletin de salaire ou dernière notification allocation pôle emploi/RSA,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois : dernier avis de taxe foncière (propriétaires) ou quittance de loyer (locataires),

- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

En l'absence d'éléments permettant le calcul du Quotient Familial, le tarif « Hors Quotient » est appliqué. **Aucune rétroactivité sur les factures déjà établies ne pourra être réalisée.**

Si en cours d'année, la situation familiale ou financière était modifiée, il est impératif que la famille se présente en Mairie avec les justificatifs nécessaires afin que le Quotient Familial soit recalculé.

## **7.2 Facturation et paiement**

Les factures sont adressées aux familles qui doivent en acquitter le montant sous quinze jours, à réception du courrier. Les factures sont établies au 15 de chaque mois et doivent être payées au 30/31 du même mois. Ces dernières sont à terme échues. (Ex : le mois de janvier est facturé au mois de février). Le paiement peut être effectué directement au près du Guichet Unique (chèque, espèces ou carte bancaire) ou par carte bancaire directement dans votre espace portail famille.

## **7.3 Retard et défaut de paiement**

Le paiement des prestations est une obligation. En cas de factures impayées, la situation devra être impérativement régularisée. Dans le cas contraire, la Municipalité se réserve le droit de refuser l'accès aux structures d'accueil péri et extrascolaires.

Si des difficultés se présentaient pour le règlement des factures, nous vous demandons de prendre rapidement contact auprès du service facturation et / ou du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale).

Conformément à la réglementation en vigueur, les avis de paiement non réglés après la date limite de paiement feront l'objet d'un titre de recette en perception à l'encontre du redevable. Le Trésor Public a alors obligation légale de recouvrer les sommes dues.

### **Facturation ou non-facturation des différentes prestations :**

Tous les enfants inscrits aux jours fixés sur le portail famille ou via le service Enfance-Éducation, qui ne seront pas présents à l'une des prestations seront facturés.

**Seules les absences pour maladie** pourront être déduites de la facture sous réserve de présentation d'un certificat médical dans les **72h** suivant le premier jour d'absence et ce au Guichet Unique.

### **Cas particulier d'une nécessité d'une des prestations sans inscription préalable :**

En cas de besoin imprévu de l'une des différentes prestations ou des différents accueils périscolaires, une prise en compte de ce besoin peut être réalisée. Il sera soumis aux conditions suivantes :

- Prévenir le service Enfance-Éducation-Jeunesse par écrit (mail) ou en se rendant au Guichet Unique ;
- Prévenir le directeur de la structure périscolaire ou la direction des accueils collectifs de mineurs (par SMS), en dehors des heures d'ouverture de l'administration (de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 19h00) ;
- **Une majoration de 50% sera appliquée sur la base du quotient familial en vigueur.**

### **Contestation de facture :**

Pour toute contestation de facture, il vous sera demandé de fournir l'accusé de réception reçu par mail suite à l'enregistrement de vos demandes de prestations sur le portail famille. Sans ce document, aucune contestation ne sera traitée.

Vous ne pourrez contester votre facture que dans les **deux mois** à compter de la date d'édition de la facture (exemple : la facture de janvier est éditée le 15/02, vous aurez jusqu'au 15/04 pour la contester). **Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.**

## **8 - INFORMATION AUX FAMILLES**

### **8.1 Panneaux d'informations**

Des panneaux d'affichage sont présents sur chaque structure d'accueil.

Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings des activités en cours. Ces derniers sont établis par période (de vacances à vacances, pour chaque vacance).

Les plannings d'activités sont disponibles sur les structures d'accueil et sur le site internet de la ville mais ils peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques, en cas d'effectifs insuffisants ou à la demande de la Préfecture.

### **8.2 Rencontres avec les familles**

Les parents peuvent être invités à l'exposition des créations des enfants.

Elles permettent aux équipes d'animation de rencontrer les familles sur un temps convivial et ainsi d'échanger sur les activités et les projets mis en place au sein des structures.

Les équipes sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

## **9 - HYGIENE ET SECURITE**

### **9.1 Suivi sanitaire**

Plusieurs membres de l'équipe d'animation sont titulaires de l'attestation de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Il est important de notifier au directeur de la structure périscolaire ainsi qu'à la direction des accueils de loisirs toutes les recommandations, qui restent confidentielles, concernant l'enfant et pouvant influencer sur lui-même ou sur la vie du groupe. Les parents sont tenus d'informer les directeurs des différents accueils péri ou extrascolaire de tous les problèmes de santé survenant en cours d'année.

Tous les soins et maux constatés pendant les différents temps d'accueils seront enregistrés sur un registre prévu à cet effet et seront signalés aux parents.

En cas de maladie ou d'accident grave survenant pendant l'accueil des enfants, le référent de pôle périscolaire ou la direction des accueils de loisirs contactera les parents, un médecin ou le SAMU en fonction de la gravité. A cet effet, nous vous rappelons qu'il est impératif de fournir des coordonnées téléphoniques à jour, auxquelles vous pouvez être joints aux heures des accueils de votre enfant.

## 9.2 – Médicaments

L'équipe d'encadrement n'est en aucun cas autorisée à administrer des médicaments aux enfants sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Conformément à la réglementation, dans le cadre d'un PAI, les parents devront remettre au référent de pôle et à la direction des accueils de loisirs la prescription médicale et les médicaments de l'enfant dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur, le tout dans une trousse au nom, prénom de l'enfant ainsi que sa photo. Les médicaments seront stockés hors de portée des enfants, dans un meuble qui ferme à clef.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls des médicaments : tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire du directeur de structure périscolaire ou de la direction des accueils de loisirs, sous réserve du PAI.

## 9.3 Allergies et maladies

- Les maladies contagieuses : toute maladie se déclarant chez un enfant ayant fréquenté la structure doit être signalée dans les plus brefs délais.
- Les troubles de la santé (allergies,) évoluant sur une longue période : un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en lien avec le médecin scolaire (Cf. 6.2 concernant le PAI).

# 10 - SECURITE ET ASSURANCE

## 10.1 Notre rôle

La Commune est responsable des enfants, et non de leurs affaires (gants, bonnets, sacs, ...), dans l'enceinte des structures d'accueils péri et extrascolaires et sur les différents lieux d'activités pendant les heures d'accueil.

Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés.

## 10.2 Assurance

Une assurance « responsabilité civile » est contractée par la Ville afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants ou le personnel évoluant au sein des structures d'accueil péri et/ou extrascolaires.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration par le directeur de structure dans le cas d'un tiers responsable. Cette déclaration sera envoyée à votre assurance par le biais du service assurance de la commune.

**Nous vous rappelons qu'il est obligatoire pour les familles de contracter une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour couvrir l'enfant sur les lieux d'activités scolaires et périscolaires.**

### **10.3 Locaux**

Les structures d'accueils sont des établissements recevant du public. A ce titre, ils sont soumis à des règles de sécurité inscrites dans le Code de la construction et de l'habitation. Des visites de la commission relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public sont exigées et réalisées par réglementation.

## **11. DIVERS**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés, à la requête des familles, ou à celle des responsables de structures, par le service Enfance-Éducation-Jeunesse.

### **11.1 Photos et vidéos des enfants**

Les enfants pourront être pris en photo ou en vidéo dans le cadre des différentes activités péri et extrascolaires proposées par la Ville.

Ces supports pourront être utilisés comme affichage au sein des structures d'accueil et parution dans le « Spino Mag », sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la ville.

Afin de respecter la vie privée de votre enfant, merci de remplir le formulaire de droit à l'image transmis avec la fiche sanitaire.

### **11.2 Objets personnels**

Il est interdit aux enfants d'amener leurs jouets et jeux, ou tout autre objet de valeur, pour éviter vols, détériorations ou disputes autour de ces objets. La structure d'accueil et le personnel ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Par mesure de sécurité le port de certains bijoux est déconseillé (colliers, boucles d'oreilles pendantes, etc.).

Le téléphone portable est interdit sur les temps péri et extrascolaires.

De la même façon, tout objet représentant un danger quelconque est interdit au sein des structures d'accueils.

## **12– REVISION**

Ce règlement Intérieur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Ce présent règlement est remis aux parents lors de l'envoi de la fiche sanitaire chaque année.

L'inscription aux prestations périscolaires engage les parents à respecter ce règlement intérieur.

Il est obligatoire pour les familles de s'engager à respecter l'intégralité de ce règlement intérieur en signant la fiche sanitaire.

Le présent règlement intérieur des activités péri et extrascolaires sera soumis à la validation du Conseil Municipal dès que des modifications devront y être apportées.



## ANNEXE n° 3 : Guide d'utilisation du portail famille

# PORTAIL FAMILLE le mode d'emploi



### Qu'est-ce que le Portail Famille ?

Le Portail Famille est un site internet qui permet d'inscrire votre enfant aux **Temps périscolaires** et/ou aux **Temps extrascolaires** de la ville.

Cette démarche  
est obligatoire.



**Temps périscolaires** : l'accueil du matin (entre 7h et 8h20), la restauration scolaire, le goûter, les ateliers ou l'étude (de 17h à 18h), l'accueil du soir (entre 18h et 19h) et l'accueil de loisirs du mercredi (de 7h à 9h)

**Temps extrascolaires** : l'accueil de loisirs en vacances scolaires



### Pourquoi utiliser le Portail Famille ?

- **Gérer le planning de son enfant**  
7j/7 24h/24, de façon totalement autonome, vous avez accès au Portail Famille pour consulter le planning et y apporter des modifications
- **Eviter les facturations erronées et les surfacturations**  
Toute présence d'un enfant sur une prestation péri ou extrascolaire sans inscription sur le Portail Famille entraîne une surfacturation
- **Permettre à la mairie d'anticiper les effectifs et d'ajuster son organisation**  
Bonne anticipation = baisse du gaspillage alimentaire et des dépenses  
+ meilleur accompagnement des enfants (nombre adapté d'agents présents)



# Comment créer un compte sur le Portail Famille ? (5 étapes)

1. Allez sur le site <http://portail-epinay-senart.ciril.net>

2. À droite, cliquez sur **Inscrivez-vous**

The screenshot shows the 'Portail Famille' website interface. At the top, there is a navigation bar with the site logo and a row of cartoon characters. Below the navigation bar, there is a date '26 AVRIL 2021' and a welcome message: 'Bienvenue sur le portail famille de la mairie d'Épinay-sous-Sénart'. A large pink arrow points from the 'Inscrivez-vous' button in the top right corner to the registration form. The registration form is titled 'INSCRIVEZ-VOUS' and asks 'Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité ?'. Below this question is a 'CLIQUEZ ICI.' button. To the left of the registration form, there is a 'CONNECTEZ-VOUS' section with fields for 'Nom d'utilisateur \*' and 'Mot de passe \*', and a 'SE CONNECTER' button. Below the registration form, there is a 'DOCUMENTS' section with a 'Texte personnalisable présentant la rubrique.' button.

3. Renseignez vos informations personnelles, choisissez un **Nom d'utilisateur et un mot de passe** puis cliquez sur enregistrer

The screenshot shows the bottom part of the registration form. It features two buttons: 'ANNULER' and 'ENREGISTRER'. The 'ENREGISTRER' button is highlighted with a pink box and a hand cursor, indicating it is the next step in the process.



4. Renseignez les informations suivantes :

Numéro de dossier dans la 1<sup>re</sup> case

Nom (Identifiant) dans la 2<sup>e</sup> case

Votre adresse mail dans la 3<sup>e</sup> case

Puis cliquez sur enregistrer

MES INFORMATIONS ENFANCE

Les champs obligatoires sont précédés d'un \*

Numéro de dossier\* :

Nom\* :

Adresse e-mail\* :

ANNULER ENREGISTRER

Si vous n'avez plus vos identifiants, vous pouvez appeler le service enfance-éducation au **01 60 47 85 25**



5. Vous avez reçu un mail de confirmation de création de compte.

Ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour activer votre Portail Famille

Votre portail est maintenant créé et activé ! 😊



## Calcul du quotient familial



L'autre démarche importante à faire pour l'inscription aux prestations péri et extrascolaires est le calcul du quotient familial.

Cela vous permet d'obtenir une tarification adaptée à vos ressources et à votre composition familiale.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous renseigner auprès du service facturation : [facturation@ville-epinay-senart.fr](mailto:facturation@ville-epinay-senart.fr) ou consulter le site de la ville : <https://www.ville-epinay-senart.fr/>

Via les rubriques :

Une ville pour tous → Enfance 3-10 ans → Activités péri et extrascolaires → Quotient familial

LIEN DIRECT



SCANNEZ-MOI

## Votre quotient familial

Le calcul du quotient familial est déterminé de la façon suivante : Ensemble des ressources fiscales + total des prestations familiales hors APL + ou les pensions alimentaires/2 + 0,5 par enfant à charge.

Les tarifications sont réparties en 8 tranches, ce qui permet le lissage et l'étirement de l'amplitude des ressources des familles au plus près de leur capacité contributive respective.

Tranches	De	A
1	0	300
2	>300	450
3	>450	600
4	>600	800
5	>800	1000
6	>1 000	1 150
7	>1 150	1 350
8	>1 350	
Sans quotient		
Extérieurs		

Si votre quotient familial n'a pas été calculé pour les séjours de vacances et les centres de loisirs maternel et primaire, merci de vous présenter en Mairie au 8 rue Sainte-Geneviève les :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- samedi, de 8h30 à 11h45.



# Comment utiliser le Portail Famille ?



Tout d'abord rendez-vous sur le portail famille en allant sur :

<https://portail-epinay-senart.ciril.net>



Entrez votre identifiant et votre mot de passe (créés lors de votre inscription) dans l'encart **CONNECTEZ-VOUS**, puis cliquez sur « **Se connecter** ».

**Portail Famille** Epinay-sous-Sénart

Accessibilité | Aide

PORTAIL FAMILLE EPINAY-SOUS-SÉNART

26 AVRIL 2021

Bienvenue sur le portail famille de la mairie d'Épinay-sous-Sénart

**HELLO Summer**

**VACANCES D'ÉTÉ**  
Nous vous informons que les vacances d'été sont ouvertes pour les inscriptions/désinscriptions.  
Pour rappel vous avez jusqu'au:  
23 juin 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois de juillet 2021.  
17 juillet 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois d'août 2021

En cas de nécessité, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :  
Téléphone : 01 80 47 85 25

**CONNECTEZ-VOUS**

Nom d'utilisateur \*

Mot de passe \*

**SE CONNECTER**

Se rappeler de moi

**INSCRIVEZ-VOUS**

Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité ?

**CLIQUEZ ICI.**

**DOCUMENTS**  
Texte personnalisable présentant la rubrique.

# Comment inscrire vos enfants ?



Pour faire vos inscriptions, cliquez sur « Visualiser le planning de mes enfants »

Portail Famille Epinay-sous-Sénart

Accessibilité | Aide | Plan du site

Mon compte (aujourd'hui) | Déconnexion

PORTAIL FAMILLE EPINAY-SOUS-SÉNART

- MON DOSSIER**
  - Consulter mon dossier et mes démarches
  - Modifier mes coordonnées
  - Accéder à mes documents dématérialisés
- PLANNING**
  - Visualiser le planning de mes enfants
  - Accéder à mes réservations
- FACTURATION**
  - Payer mes factures
  - Consulter l'historique de mon compte
  - Mes prélèvements
- ACTUALITÉS**
  - Consulter les dernières actualités

Cliquez sur l'enfant pour lequel vous souhaitez modifier / ajouter des réservations (dans cet exemple Dounia).



Les flèches devant « Mensuel » permettent de naviger d'un mois à l'autre (1).

Cliquez sur « Modifier » pour modifier / ajouter des réservations (2).

Portail Famille Epinay-sous-Sénart

ACCUEIL | DOSSIER | **PLANNING** | FACTURATION | ACTUALITÉS

11 MAI 2021 Aujourd'hui Centre de loisirs

**DOUNIA : Mai 2021**  
côté de la période : 0,00€

< > **MENSUEL** QUINZAINE SEMAINE

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

**couvert du matin et du soir**  
Matin  
Soir

**LSH Mercredi 2020-2021**  
Matin + repas  
Après-midi + Repas  
Journée

**LSH Vacances 2020-2021**  
Matin (sans journée centre)  
Après-Midi (sans journée centre)  
Journée (centre de loisirs)

**Ateliers**

**Jeudi**

**restauration scolaire**  
Repas  
Sortie à 17h  
17h00

Cochez les jours de présence souhaités (3) et cliquez sur « Valider » (4).  
 Vous pouvez renouveler l'opération autant de fois que vous le souhaitez.

Le nombre de cases cochées s'affichera sur la droite :  
 « Modifications en cours ».

Pour réserver des activités régulières,  
 vous pouvez cliquer sur « Modification avancée »  
 en bas de l'écran et suivre les instructions.





Vous reviendrez automatiquement sur le planning de votre enfant.

Un mail accusant réception arrivera dans votre boîte mail pour vous confirmer vos réservations.

Il est à conserver pour toute réclamation, sans lui nous ne pourrions pas répondre à votre demande.



Si vous ne le recevez pas, vérifiez dans vos Spams ou Courriers indésirables avant de contacter le service Enfance-Éducation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Enfance-Éducation Jeunesse:

→ Téléphone : 01 60 47 85 25

→ Mail : [periscolaire@ville-epinay-senart.fr](mailto:periscolaire@ville-epinay-senart.fr)



## IMPORTANT !

Il faut penser à inscrire votre enfant sur tous les temps périscolaires auxquels il participe afin d'éviter toute surfacturation.

### Sur smartphone/tablette

Il est possible d'utiliser le Portail Famille avec un smartphone.

Mais pour un confort d'utilisation, nous préconisons l'usage d'un ordinateur.

En effet, l'affichage sur smartphone/tablette est différent car adapté à la taille de l'écran.

Si besoin, vous pouvez demander au service Enfance-Éducation le mode d'emploi sur smartphone.



## Quelles sont les règles à respecter ?



### Délais

- Pour le périscolaire, vous avez au plus tard **3 jours ouvrés** avant le jour concerné pour effectuer des modifications
- Pour l'extrascolaire, vous avez jusqu'à **2 semaines** avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires pour effectuer des modifications

### Annulations

- **Si votre enfant est malade** : il suffit de transmettre au service enfance-éducation un certificat médical pour annuler les inscriptions.
- **Si son enseignant ou enseignante est malade** : vous informez le service enfance-éducation qui se mettra en lien avec l'école et procédera à l'annulation le cas échéant.
- **Si vous avez une raison personnelle spécifique** : il vous faudra expliquer la situation au service enfance-éducation et transmettre un justificatif. L'ensemble sera étudié avant accord.
- **En cas de fermeture de classe ou d'école** : vous n'avez aucune démarche à faire. Les inscriptions sont automatiquement annulées.

### Contestations

- Vous avez **1 mois** pour contester vos factures. Par exemple : pour votre facture de septembre que vous recevez vers le 15 octobre, vous avez jusqu'au 15 novembre pour effectuer des réclamations. Passé ce délai, la contestation ne sera plus prise en compte.

## Que faire en cas de difficultés ?



3 possibilités s'offrent à vous :

- 1. **Contactez le service** par mail ([periscolaire@ville-epinay-senart.fr](mailto:periscolaire@ville-epinay-senart.fr)) ou par téléphone (01 60 47 85 25)
- 2. **Contactez le CSC Joséphine Baker (Tél. : 01 60 47 86 60)**  
Pour bénéficier d'un accompagnement individuel à l'utilisation du portail famille par un conseiller numérique.





## INFOS PRATIQUES

### Service Enfance-Education Jeunesse :

**Téléphone** : 01 60 47 85 25

**Mail** : periscolaire@ville-epinay-senart.fr

**Adresse** : 14, rue Sainte-Geneviève.

### Mairie :

**Adresse** : 8, rue Sainte-Geneviève

#### **Horaires d'ouverture :**

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :**  
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

**Samedi :** de 8h30 à 11h45

**Pour les affaires générales les horaires du mardi :**  
8h30 - 11h45 / 15h - 17h30

### Sites web :

#### **Site web portail famille :**

<http://portail-epinay-senart.ciril.net>

#### **Site web ville :**

<https://www.ville-epinay-senart.fr>

## ANNEXE n° 4 : Tarification

### RESTAURATION

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
REPAS	0,99 €	1,53 €	2,07 €	2,61 €	3,15 €	3,69 €	4,23 €	4,77 €	7,16 €	9,54 €
PAI	0,81 €	1,26 €	1,71 €	2,16 €	2,61 €	3,06 €	3,51 €	3,96 €	5,94 €	7,92 €

### ACCUEILS PRÉ ET POST SCOLAIRES

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
PRÉ	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
POST	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
PRÉ ET POST	0,90 €	1,15 €	1,40 €	1,60 €	1,85 €	2,10 €	2,35 €	2,60 €	3,85 €	5,20 €

### ÉTUDE ET ATELIERS « 5 DÉFIS POUR ENFANTS CURIeux »

TRANCHES	FORFAIT	EXTÉRIEUR
ÉTUDES ET LES 5 DÉFIS POUR ENFANT DE LA CITÉ ÉDUATIVE	1 €	2 €

### ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE (MERCREDIS ET VACANCES)

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
½ JOURNÉE Repas inclus	2,25 €	2,90 €	3,55 €	4,20 €	4,85 €	5,50 €	6,15 €	6,80 €	10,20 €	13,60 €
JOURNÉE Repas inclus	3,50 €	4,60 €	5,70 €	6,80 €	7,90 €	9 €	10,10 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €

### MINI-SÉJOURS ET SÉJOURS

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
MINI-SÉJOURS (2 jours)	8,10 €	10,90 €	13,70 €	16,50 €	19,30 €	22,10 €	24,90 €	27,70 €	41,55 €	55,40 €
SÉJOURS (5 jours)	20%	21%	22%	23%	24%	25%	26%	27%	40,50%	100%

# ANNEXE n° 5 : Comptes rendus des 3 comités techniques



DGA population

Le 7 juillet 2025

## Compte-rendu de la réunion du comité technique du 24 juin 2025

### Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 2 représentants de parents d'élèves du collège la Vallée, 3 représentantes des parents d'élèves de la maternelle Daudet, 1 représentante des parents d'élèves de la maternelle Pré aux Agneaux.
- Organismes : Madame la Déléguée à la préfète, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Mairie : Madame l'Adjointe au Maire Enfance, Education et Jeunesse, la DGA services à la population, le Responsable jeunesse, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, le Responsable de la Caisse des Ecoles, la Directrice petite enfance, la cheffe de projet cité éducative, la Directrice d'Action Jeunes, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Directrice de l'ACM maternel, la Référente enfance pôle Brassens, la Référente restauration Croix Rochopt, un animateur et une ATSEM

### Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Une représentante des parents d'élèves
- Organismes : les représentants du SDJES, la représentante de la Ligue de l'Enseignement, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, le Directeur de l'ACM élémentaire

### Déroulé du comité technique :

La séance débute par une intervention de Madame GUERIN afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique.

#### **1. Rappel sur le projet éducatif de territoire (PEDT) :**

Objectifs : Mobiliser toutes les ressources territoriales afin de garantir une continuité éducative cohérente entre les différents temps de l'enfant et du jeune. Qu'il s'agisse d'activités sous la responsabilité de la collectivité, de l'Education nationale ou du milieu associatif, l'objectif est d'assurer une cohérence éducative complète.

Périmètre : enfants et jeunes de 3 à 17 ans

#### Axes du PEDT :

- Conforter le rôle de l'école.
- Promouvoir la continuité éducative, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs.
- Favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
- Permettre l'inclusion dans l'école et dans la ville.
- Créer une synergie d'action où chacun a sa place.

Axes du PEDT en corrélation avec ceux de la cité éducative dans un souci de cohérence de nos politiques éducatives locales.

Durée : initialement du 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'au 31 août 2025, prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 afin de faire coïncider sur les mêmes périodes les futurs PEDT et CTG.

#### **2. Rappel sur la Convention territoriale globale (CTG) :**

La CTG est un cadre contractuel plus large entre la CAF et la collectivité qui couvre l'ensemble des politiques en direction des familles, de la petite enfance à la jeunesse.

Objectifs : Définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre, à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Permettre de mieux repérer les besoins prioritaires sur la commune, définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, pérenniser et optimiser l'offre des services existante, développer des actions nouvelles.

#### Axes de la CTG en corrélation avec le PEDT :

- Développer et renforcer la politique petite enfance et enfance sur le territoire
- Renforcer l'inclusion des familles
- Promouvoir la continuité éducative sur le territoire
- Refondre la politique jeunesse sur le territoire
- Renforcer la politique jeunesse
- Elaborer et mettre en place un projet famille

Durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

#### **3. Elaboration du nouveau PEDT et de la nouvelle CTG :**

La Ville a prolongé son PEDT afin de l'élaborer simultanément avec sa CTG pour la période 2025-2030 ce qui permettra notamment de garantir que les actions éducatives du PEDT s'intègrent de manière cohérente dans les orientations plus larges définies dans la CTG.

#### **4. Objectifs de ce comité technique :**

- Faire un état des enjeux prioritaires PEDT-CTG, politiques éducatives locales et en tirer les constats et évolutions sur la période 2022-2025.
- Dresser un état des lieux des actions du PEDT 2022-2025.
- Permettre une évaluation des objectifs opérationnels (actions) qui servira à construire le diagnostic du prochain PEDT 2026-2030.

#### **5. Travail en groupe en mixant les différents acteurs :**

1<sup>er</sup> atelier sur l'état des enjeux prioritaires, les constats et évolutions sur la période 2022-2025.

2<sup>ème</sup> atelier sur état des lieux des actions du PEDT 2022-2025 par axe

Retour sur le 1<sup>er</sup> atelier collaboratif : état des enjeux prioritaires, les constats et évolutions sur la période 2022-2025

Enjeux	Fonctionne bien / A poursuivre	A renforcer / développer
Accompagnement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles associations créées</li> <li>- Elargissement aux lycéens</li> <li>- Synergie entre les différents acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la place des parents dans les parcours éducatifs</li> </ul>
Réussite éducative / Lutte contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs en place : PRE, RASED, alternative exclusion, oxygène</li> </ul>	
Insertion		
Orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Booste ton avenir (lycée)</li> <li>- Tutorat pour les secondes</li> </ul>	
Passerelles entre les cycles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passerelles crèche-mater, mater-élémentaire, élémentaire-collège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la passerelle jusqu'au lycée.</li> </ul>
Valorisation des talents / des parcours		
Inclusion (mobilier, aménagement des espaces, bâtiments, place des parents dans les parcours éducatifs de l'enfant/du jeune, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec l'asso Abeilles (périscolaire et extrascolaire)</li> <li>- Rampe PMR</li> <li>- Traducteur disponible</li> <li>- Evénements : Color run, forum handi nous+</li> <li>- Importante intervention d'AbriHandicap et APA de géant.</li> <li>- Attractivité d'Epinay sur cette thématique</li> <li>- Formation des agents sur le handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre des formations handicap</li> <li>- Développer les formations santé mentale et compétences psychosociales.</li> <li>- Communication sur les aides aux parents.</li> <li>- Manque d'AESH.</li> </ul>
Acceptation et développement personnel		
Lutte contre le harcèlement / violence (verbale et physique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CME-CMJ</li> <li>- Partenariat avec CANOPE, CPE lycée et Education Nationale</li> </ul>	
Prévention santé / santé mentale/estime de soi/ Sensibilisation aux écrans		
Parentalité		
Favoriser la mixité et l'inclusion sur les différents temps		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souhait d'un ACM adapté aux besoins</li> </ul>
Sécurité		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sécurité dans et aux abords des écoles et des aires de jeux</li> </ul>
Prévention des rixes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler la cohésion entre les villes et la réalisation des bilans.</li> <li>- Lien prévention anti rixes enfance/jeunesse.</li> </ul>
Communication (partenaires, parents, jeunes) / accès au numérique/utilisation des réseaux sociaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la communication (actions parfois méconnues)</li> <li>- Actualiser les canaux d'information.</li> </ul>
Accès au sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chèque aux associations.</li> <li>- Stages sportifs vacances.</li> </ul>	Améliorer l'accessibilité aux infrastructures sportives

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours sportifs bord de l'Yerres.</li> <li>- Citystade.</li> <li>- « Savoir Rouler à Vélo » (CM2/périscolaire et extrascolaire)</li> </ul>	
Accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demos</li> <li>- Spectacles</li> </ul>	Améliorer l'accessibilité aux lieux culturels

Retour sur le 2<sup>ème</sup> atelier collaboratif : état des lieux des actions du PEDT 2022-2025 par axe

Objectif	Ce qui fonctionne et à poursuivre	Ce qui doit être amélioré / développé	Ce qui manque
<b>Objectif n° 1 : Conforter le rôle de l'école</b>	<p>Dispositifs de réussite éducative : ateliers langage, Clas</p> <p>Olympiade du midi Savoir rouler à vélo, 5 défis pour enfants curieux</p>	<p>Accroître l'implication des familles (accompagnement, place, cafés des parents) Prévention / sécurité : Plan lutte contre les rixes Parcours citoyenneté à l'école Partenariats avec les écoles Sorties séjours scolaires Activités physiques pour moins de trois ans</p>	
<b>Objectif n° 2 : Promouvoir la continuité éducative</b>	<p>Réorganisation de la Direction Enfance Education Jeunesse pour plus de transversalité et interaction Temps d'échanges avec les directions d'école Organisation de temps de restitution des activités des enfants avec les parents</p>	<p>Accompagner les parents sur la compréhension de certains outils liés à la scolarité Renforcer l'implication des parents (place des parents, café des parents) Développer davantage les actions culturelles et de loisirs, les sorties comme leviers de continuité éducative</p>	
<b>Objectif n° 3 : Favoriser la réussite et la persévérance scolaire</b>	<p>Accompagnement scolaire : ateliers langage, stages de réussite, CLAS, PRE, Capacité 2024, Persévérance scolaire CME-CMJ Activités de loisirs Booste ton avenir Plan de lutte contre les rixes : rencontres et séjours intercommunaux pour les enfants</p>	<p>Colo apprenantes Développer l'information sur les orientations possibles pour favoriser les choix de parcours et faciliter l'insertion Prévention / santé / sécurité : actions santé, actions de prévention, plan de lutte contre les rixes Plan de lutte contre les rixes : rencontres et séjours intercommunaux pour les jeunes et développer la passerelle avec celui pour les enfants Orientation Forum de l'alternance et de l'apprentissage</p>	
<b>Objectif n° 4 : Permettre l'inclusion</b>	<p>Partenariat (Asso Abeilles, AbriHandicap, APA de géant,</p>	<p>Implication des familles (accompagnement, place, café des parents)</p>	<p>Signaler les aides possibles ou renvoyer à des liens (ajouter des</p>

	Dyxpraxique mais fantastique) Mallette handicap Accueil et loisirs inclusifs : accueil et suivi d'enfants sur les ACM, Color Run, Handi nous+, recrutement de personnels dédiés	Accessibilité/handicap : recruter plus d'AESH, sorties PMR, formations sur handicap / besoins spécifiques pour être mieux outillé Egalité / mixité : égalité filles-garçons, intergénérationnel et partage des savoirs et expériences Accueil et loisirs inclusifs : natation Proposer plus de places inclusion en structure d'accueil petite enfance Actions hors les murs	onglets dans le portail famille) Savoir rouler à vélo pour les autres niveaux que les CM2 Un community manager pour une communication adaptée au public
--	---	---	---

Il ressort de l'atelier :

- Qu'ont principalement fonctionné et doivent se poursuivre :
  - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
  - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
  - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
  - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, le dispositif de la cité éducative, etc.
  
- Les axes majeurs à développer :
  - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
  - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
  - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
  - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,
  - ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Tout au long de l'atelier, les participants ont incité sur l'enjeu d'une meilleure communication aux parents et aux partenaires et le renforcement de la lisibilité des actions.

Prochains comités techniques :

- Jeudi 11 septembre 2025 à 18h (salle des mariages – Hôtel de Ville).
- Mardi 30 septembre 2025 à 18h (lieu à préciser).

Fin du comité technique : 20h30.

## Compte-rendu de la réunion du comité technique du 11 septembre 2025

### Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 1 représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire Georges Brassens-du collège la Vallée et du lycée Maurice Eliot, 1 représentante du lycée Maurice Eliot
- Organismes : la Représentante de la Ligue de l'Enseignement
- Mairie : Madame MESIKA Adjointe au Maire Enfance, Education et Jeunesse, la DGA services à la population, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, la Directrice petite enfance, la cheffe de projet cité éducative, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Référente enfance pôle Brassens, la Référente restauration Croix Rochopt et une ATSEM

### Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Organismes : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, les représentants du SDJES, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, le Responsable de la Caisse des Ecoles, le Responsable jeunesse, la Directrice d'Action Jeunes, la Directrice de l'ACM maternel, le Directeur de l'ACM élémentaire

### **Déroulé du comité technique :**

La séance débute par une intervention de Madame MESIKA afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique et réaffirmer l'importance de ces temps de concertation et de co-construction avec les acteurs éducatifs.

### **Rappel du travail réalisé sur le précédent comité technique du 24 juin 2025 :**

Les objectifs étaient de :

- Faire un état des lieux des enjeux prioritaires PEDT-CTG, politiques éducatives locales et en tirer les constats et évolutions sur la période 2022-2025.
- Dresser un état des lieux des actions menées sur la période 2022-2025.

Les participants ont mis en exergue :

- Ce qui a fonctionné :
  - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
  - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
  - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
  - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, la démarche Cité éducative, etc.

- Les axes à développer :
  - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
  - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
  - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
  - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,
  - ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Au travers du diagnostic réalisé ainsi que des besoins et des atouts du territoire qui ont été recensés, 3 grandes thématiques ont été dégagées :

- ✓ L'inclusion et l'autonomie,
- ✓ L'émancipation : l'engagement de l'enfant / du jeune et la citoyenneté
- ✓ La continuité éducative dans les différents temps de l'enfant / du jeune

#### Objectifs de ce comité technique :

- Maintenir la dynamique partenariale et la co-construction du PEDT 2026-2030.
- Définir les grandes orientations éducatives et les objectifs pédagogiques du PEDT 2026-2030.

#### Travail en groupe sous forme de World Café en mixant les différents acteurs :

- A partir des 3 thématiques dégagées à l'issue du travail effectué lors du premier comité technique, trois espaces ont été organisés pour réfléchir aux questions soulevées pour chaque thématique et définir ensuite les grandes orientations éducatives.
- Trois groupes ont été constitués avec un rapporteur par table et chaque groupe est intervenu sur les trois tables pour enrichir la réflexion, dégager les axes généraux puis un second travail a consisté à déterminer des objectifs pédagogiques qui pourraient répondre aux besoins.

#### Idées formulées sur la thématique « inclusion et autonomie »

Définition de l'inclusion : permettre à tout un chacun, sans distinction, de bénéficier, de profiter de tous les temps dédiés et de toutes les actions proposées.

Définition de l'autonomie : Accompagner la personne à agir par ses propres moyens à ne pas être dépendant du système et à s'adapter.

- Favoriser l'inclusion de tous les enfants sans exception.
- Formation des acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune.
- Favoriser le travail en réseau et partenarial.
- Inclusion et autonomie sont liées. Exemple d'un enfant en situation de handicap qui a besoin de s'autonomiser.
- L'autonomie conduit à une progression, à un épanouissement, permet de s'écarter de la dépendance.
- Favoriser l'autonomie par le biais d'activités.
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps
- Favoriser la communication et l'information de valeurs aux enfants / jeunes et à la famille dans le cadre de l'inclusion scolaire et extrascolaire
- Pour une vie en société, l'inclusion a son importance.
- Tenir compte des souhaits de la personne.
- L'autonomie rejoint l'émancipation.
- Mettre en place les outils pour permettre d'apprendre à faire seul.
- L'autonomie est en lien avec la socialisation.
- L'accompagnement de la petite enfance

L'objectif général pourrait être : permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleures conditions.

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Formation des acteurs
- Favoriser le travail en réseau et partenarial
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps
- Favoriser la communication et l'information de valeurs
- Mettre en place les outils pour permettre d'apprendre à faire seul
- L'accompagnement dès la petite enfance

**Idées formulées sur la thématique « Emancipation : engagement et citoyenneté »**

- Apprendre à vivre en société / vivre ensemble
- Grandir avec les autres
- Respect de l'environnement (faune / flore)
- Définir les bases de la citoyenneté
- Aider le jeune à trouver sa place dans la société
- Sensibilisation sur les temps scolaires
- Implication du jeune pour qu'il devienne acteur
- Accompagner le jeune dans ses initiatives
- Positionner des actions / des journées à thème.
- S'impliquer dans la vie associative
- Repérer les jeunes en situation d'isolement
- Renforcer leur accompagnement vers l'autonomisation
- Développer l'axe d'acceptation et de développement personnel
- Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Apporter les connaissances permettant d'avoir les bases pour s'émanciper
- Développer l'estime de soi et les compétences psychosociales
- Encourager, aider le jeune pour qu'il devienne acteur et l'accompagner dans ses initiatives personnelles

**Idées formulées sur la thématique « la continuité éducative sur les différents temps »**

- Lien entre les apprentissages scolaires et les différents temps de l'enfant tout en tenant compte du rythme de l'enfant
  - ✓ Proposer des temps de rencontre entre acteurs éducatifs
  - ✓ Partager une culture commune ou des objectifs communs
  - ✓ Temps de formation communs
  - ✓ Prévoir des temps communs aux acteurs éducatifs (enseignants, entreprises, associations animateurs, assistantes maternelles, Atsem, agents de restauration, intervenants...)
  - ✓ Etre à l'écoute et à la pratique pédagogique de chaque acteur
  - ✓ Outils : fiches de liaison, réunion, outils numériques partagés, temps de réflexion communs sur des enjeux identifiés, partage des pratiques, temps d'immersion/de découverte, moments ouverts (ex : présence des parents sur le temps de restauration scolaire, prolongement des temps de travail sur le temps suivant, temps passerelle, travaux partagés)
- Cohérence éducative : pratiquer des rituels partagés, une thématique partagée, partager des moments conviviaux, faire participer les différents acteurs
- Prise en charge adaptée : échanges entre les acteurs, passerelles
- Faire vivre les activités culturelles, artistiques, sportives sur les différents temps de l'enfant
- Rendre ludique les apprentissages
- Pérenniser les actions existantes

- Mettre en œuvre / poursuivre les projets intégrant les familles (portes ouvertes, repas partagés, restitutions, spectacles, partages de connaissances /métiers/expériences/talents, transmission), culture....
- Ouvrir davantage les portes aux parents

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs
- Travailler et dialoguer autour des apprentissages
- S'accorder sur une thématique fil rouge en développant des projets autour de la culture, le sport, la citoyenneté
- Proposer un événement commun aux acteurs éducatifs
- Valoriser les rôles de chacun

Prochains comités techniques :

- Mardi 30 septembre 2025 à 18h (salle des mariages)

Fin du comité technique : 19h30.

## Compte-rendu de la réunion du comité technique du 30 septembre 2025

### Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 2 représentantes des parents d'élèves
- Organismes : la Représentante de la Ligue de l'Enseignement, la représentante du CIO
- Mairie : la DGA services à la population, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, le Responsable de la Caisse des Ecoles, la Directrice petite enfance, le Directeur de l'ACM élémentaire, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Directrice d'Action Jeunes et son adjoint et une ATSEM

### Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Organismes : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, les représentants du SDJES, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : Madame l'Adjointe au Maire, La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, la cheffe de projet cité éducative, le Responsable jeunesse, la Directrice de l'ACM maternel,

### **Déroulé du comité technique :**

La séance débute par une intervention de Madame GUERIN afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique et rappeler les travaux réalisés lors des comités techniques du 24 juin 2025 et 11 septembre 2025.

#### **Présentation des grandes orientations et de leurs objectifs définis lors du 2<sup>ème</sup> Cotech :**

Axe1 Permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleurs conditions possibles :

- Améliorer la qualité d'accueil en assurant une volonté de former les agents
- Favoriser le travail en réseau et partenarial
- Développer des outils pour permettre à l'enfant d'apprendre à faire seul
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps.

Axe 2 Apporter des connaissances solides à l'enfant, au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie quotidienne de la cité/vie locale
- Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi
- Sensibiliser aux notions de respect, de civisme et du vivre-ensemble

Axe 3 Assurer une cohérence et une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant/du jeune :

- Mettre en place des actions innovantes et attractives autour d'activités culturelles, artistiques et sportives
- Instaurer des règles de vie commune propres à tous les temps de l'enfant et du jeune.
- Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs.

### Travail en groupe sous forme de World Café en mixant les différents acteurs :

- Trois espaces ont été installés avec sur chaque table un arbre à projet correspondant à un des 3 axes. Des groupes ont été constitués avec un rapporteur par table. Chaque groupe est intervenu sur les trois tables pour proposer des actions à maintenir et/ou à renforcer et des nouvelles actions par objectif pédagogique. Un retour collectif a permis ensuite une restitution.
- Dans un second temps, les acteurs ont été invités à se regrouper autour d'une action et à travailler sur une fiche action en vue d'identifier des critères d'évaluation permettant de vérifier dans quel mesure l'objectif pédagogique serait atteint.

### Idées formulées sur l'axe « permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles » :

Objectif n° 1 : Améliorer la qualité d'accueil en assurant une volonté de former les agents

Action : Comprendre les besoins des familles

Action : Avoir les bonnes bases de formation

Action : Proposer des formations plus soutenues aux agents

Action : Se servir de l'expertise des centres de formation

Action : Cibler le ou les agents à former et le valoriser afin de le pérenniser

Objectif n° 2 : Favoriser le travail en réseau et partenarial

Action : Moins d'enfants par classe et plus de classe

Action : Mettre en place un médiateur jeunesse et renforcer sa présence sur les manifestations de la ville et les écoutes jeunes

Action : Présence d'un référent coordinateur handicap qui intervient sur les différents services

Action : Présentation pour une meilleure information des dispositifs des différents acteurs (institutions)

Action : Prévoir des réunions de concertation entre les acteurs

Action : Actions passerelles et cellule de veille éducative entre la petite enfance/enfance/jeunesse

Action : Maintenir et soutenir les actions des référents enseignants

Objectif 3 : Développer des outils pour permettre à l'enfant d'apprendre à faire seul

Action : Adapter les lieux d'accueil, le mobilier, les jeux

Action : Mettre en place des pictogrammes

Action : Créer un tableau de la journée pour permettre à l'enfant d'avoir des repères

Action : Développer le point écoute jeunes

Objectif 4 : Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps

Action : Adapter son enseignement aux besoins du handicap porté par l'enfant

Action : Présence d'un référent coordinateur handicap

Action : Programme EVAR (petits) et EVARS (collège, lycée) : Educations de valeurs affectives, relationnelles, sexuelles

Action : Mettre en place des conventions avec l'Education nationale pour l'accompagnement des enfants par les AESH sur tous les temps

Action : Mettre en place un livret d'accompagnement pour les familles

Action : Développer la communication parents / enfants

Action ans le tronc commun :

Action : la visibilité des structures

### Idées formulées sur la thématique « Apporter des connaissances solides à l'enfant/au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper

A la racine pour répondre à l'émancipation et l'engagement : Renforcement de « l'aller vers », apprendre, donner un rythme pour sortir hors de la ville / séjours MIJE, ½ journée à Paris, rompre la sédentarité

Objectif 1 : Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie quotidienne de la cité/vie locale

Action : Poursuivre/ Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne sur le Tremplin Jeunes Citoyens (TJC)

Action : Impliquer les enfants/jeunes dans les projets de la ville

Action : Renforcer le lien avec les associations / les impliquer plus

Action : Mise en place de tutorat

Action : Renforcer les passerelles / Accompagner les enfants/jeunes, temps dédié et actions toute l'année, accompagnement progressif

Action : Poursuivre la cérémonie des lauréat /monitorat

Objectif 2 : Développer les compétences psychosociales et de l'estime de soi

Action : Poursuivre le travail sur les émotions

Action : Formation des encadrants pour apprendre à mettre en place des projets et des analyses de pratique

Action : Développer les ateliers coaching

Action : Réaliser des projets collectifs/individuels, accompagnement dans les projets (écoute, forum)

Action : Déstigmatisation de la santé mentale chez les jeunes avec des ateliers type « prendre soin de toi »

Objectif 3 : Sensibiliser aux notions de respect, de civisme et du vivre-ensemble

Action : Développer la coordination avec l'EN pour la mise en place de débats, d'ateliers philosophiques communs ou dans le prolongement des thématiques des projets d'établissement/d'école (continuité éducative aussi)

Action : Renforcer le partenariat intergénérationnel

Action : Développer l'utilisation de la mallette citoyenne (cause à effet des actes, mise en situation, travail en miroir)

Action : poursuivre les CME/CMJ

Actions ans le tronc commun :

Action : Forum théâtre

Action : Forum débat

Action : Atelier MAO

Action : Poursuivre les cafés citoyens

Action : Redéfinir la fête de l'Education

Action : Evénement « mixité »

**Idées formulées sur la thématique « Assurer une cohérence et une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant/du jeune »**

Objectif 1 : Mettre en place des actions innovantes et attractives autour d'activités culturelles, artistiques et sportives

Action : Développer les échappées culturelles (choix d'un spectacle, d'un parcours culturel, cheminement pour y arriver)

Action : Mise en place de club e-sport, ambassadeurs métiers

Action : Développer un club de jeux de société, de lecture

Action : Redéfinir la fête de l'Education

Action : Evénement mixité

Action : Développer les actions avec les associations ou partenaires selon 1 fil conducteur

Objectif 2 : Instaurer des règles communes propres à tous les temps de l'enfant et du jeune

Action : Redéfinir l'attitude de l'adulte en fonction de son rôle

Action : Définir des règles communes à chaque temps de l'enfant

Action : Responsabiliser, valoriser, en confiant une tâche à réaliser

Action : Mettre en place un règlement intérieur entre l'école et le centre de loisirs

Action : Coconstruire un rituel d'entrée dans l'établissement en fonction de l'âge

Objectif 3 : Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs

Action : Renforcer les temps partagés (repas)

Action : Accompagner son enfant dans la classe sur une activité d'apprentissage

Action : Faire des parents des acteurs lors d'ateliers débats

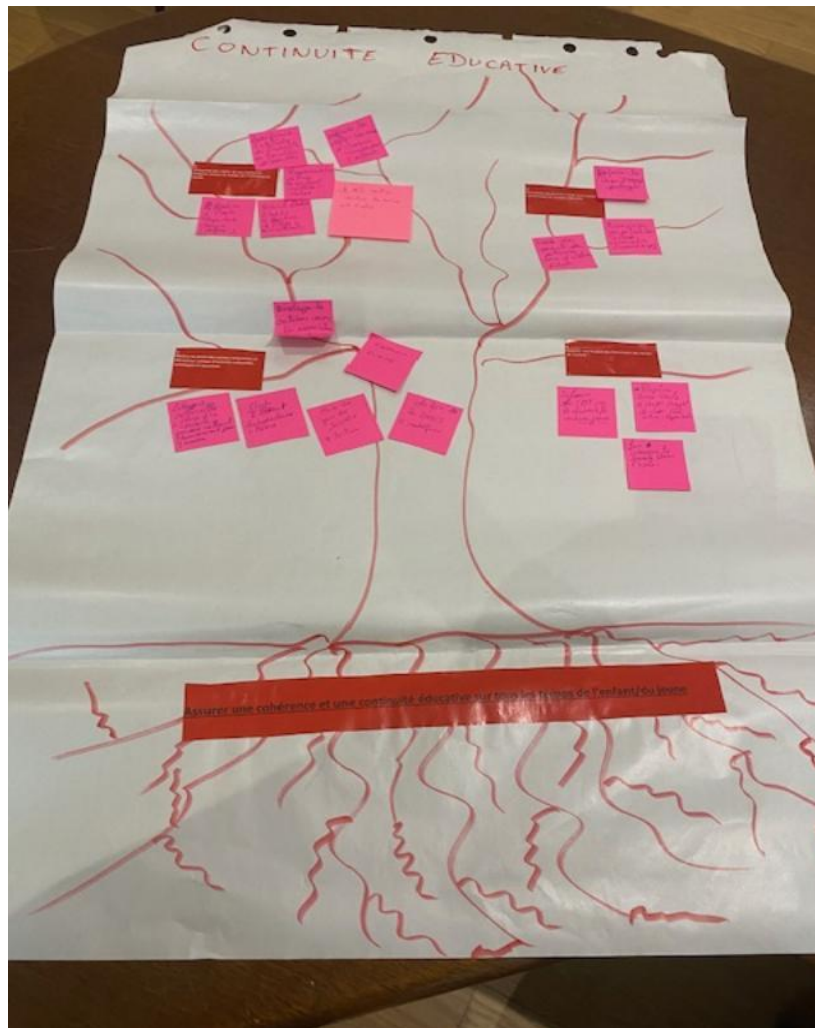
Objectif 4 : Garantir une fluidité des transitions des temps de l'enfant

Action : Informer les CM2 sur les dispositifs Action jeunes

Action : Mettre en place des repères sonores – visuels à chaque changement de classe petits, moyens, grands

Action : Renforcer l'intervention des parents dans l'école





Après la restitution globale, les personnes présentes ont été invitées à choisir l'action sur laquelle elles souhaitaient travailler pour élaborer une fiche action et réfléchir à la détermination de critères d'évaluation.

Nom du projet :

Recours de vie de l'enfant sur la ville à destinat<sup>o</sup> des familles,

Description du projet/Action :

Actions Passerelles petite enfance / enfance / jeunesse

- faire du lien entre les structures qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant (maire de vie, aïeules, bibliothèque, la MJC, le collège, le lycée, etc...)
- Découverte de la ville en bus, mise en place d'escape game
- Proposer le parcours de vie du jeune, inversé (commencer par les plus âgés pour arriver aux plus petits).

Qui (structure du porteur du projet, partenaires, coordonnées) :

MPE + Education Nationale, Associations, Service jeunesse  
Porteur de l'action : la ville

Les lieux :

Toutes les structures de vie de l'enfant et du jeune

Public visé :

Type de public (ados, familles, enfants, tous public, ...) :

les familles

Critères d'évaluation (comment évaluer cette action/ projet? Critères quantitatif/qualitatif ?) :

- questionnaire de satisfaction
- nombre de participants

Nom du projet :

FÊTE DE LA DEES

Description du projet/Action :

- Mise en valeur des acteurs (parents-enfants-agents)
- Forte implication des enfants dans l'organisation
- Plus de visibilité des acteurs.
- Mise en valeur des projets et des réussites des enfants.  
(Remise des calculatrices, des diplômes, lim. Pro verb...)
- Abolir les jeunes mentors.
- Mettre en place un réseau école visible
- Remettre en place le journalet de la vie.

Qui (structure du porteur du projet, partenaires, coordonnées) :

DEES - prestataires intervenants dans les différents accueil

Les lieux :

Coeur de ville

Public visé :

Type de public (ados, familles, enfants, tous public, ...) :

Tout public

Critères d'évaluation (comment évaluer cette action/ projet? Critères quantitatif/qualitatif ?) :

- Nbre de participant
- Nbre de lots donnés
- Retour des participants (bilan).

Nom du projet :

Les échappées culturelles

Description du projet/Action :

- Découverte des lieux culturels aux alentours.
- Forte implication des jeunes dans la recherche des sorties culturelles.
- Finalité dans un lieu culturel parisien.
- Recherche par les jeunes des 4 catégories culturelles : sport, théâtre, musique, musée.
- Donner le budget dès le départ.

Qui (structure du porteur du projet, partenaires, coordonnées) :

ACM.

Les lieux :

Région Parisienne

Public visé :

- Type de public (ados, familles, enfants, tous public, ...) :
- 9 à 14 ANS
  - 12 à 17 ANS.

Critères d'évaluation (comment évaluer cette action/ projet? Critères quantitatif/qualitatif ?) :

- Fréquentation de chaque catégories
- Assiduité
- Transmission à leur pairs
- Hausse de la fréquentation des CM2 aux ACM

# ANNEXE n° 6 : Fiche action

## FICHE Action DEEJ



**Action** Nom précis et clair de l'action (ex. : « Sensibilisation au tri des déchets dans les écoles primaires »)

### Description du projet

**Contexte et justification :** Brève présentation du problème ou du besoin auquel l'action répond.

**Exemple :** « Le taux de tri dans les établissements scolaires est faible, ce qui nuit à la politique locale de gestion des déchets. »

**Responsable de l'action:** Nom, prénom, fonction

**Lieux:** Où se déroulera l'action

**Calendrier / Durée:** Exemple : de janvier à juin 2026 — 6 mois d'expérimentation

### Objectifs

**Objectif général :** (ex. : Promouvoir les comportements écoresponsables chez les élèves)

**Objectif spécifique:** (ex: Sensibiliser les élèves au tri sélectif, mettre en place un système de tri dans les établissements participants,...)

### Public (s) ciblé (s)

**Exple:** les élèves de l'élémentaire, enseignants, personnel d'entretien,...

### Partenaires

**Liste et rôle des partenaires :**

**Collectivité locale :** appui logistique et communication

**Association :** (ex: animation et suivi pédagogique)

**Établissements scolaires :** mise en œuvre opérationnelle

### Moyens à mobiliser

**Moyens humains:**

**Moyens matériels:**

**Moyens financiers :**

### Contraintes

## Coût & Impact financier

Poste de dépense	Montant estimé (€)	Financement prévu / partenaire	Recette estimée (€)
Matériel pédagogique			
Communication			
Intervenants externes			
Masse salariale			
Logistique et transport			
<b>Total estimé</b>			

## Calendrier prévisionnel

Période	Action clé

### Critères évaluations

**Critères quantitatifs:** ex: Nombre d'élèves sensibilisés, Nombre d'établissements participants, Volume de déchets triés / mois, Taux de participation aux ateliers (%)

**Critères qualitatifs:** (ex: Niveau d'implication et de satisfaction des participants (questionnaires, retours), Amélioration des connaissances sur le tri (avant/après), Degré de coopération entre partenaires, Pérennité de la démarche (actions prolongées après le projet))

Une grille d'évaluation devra être élaborée, une fois l'action validée.

### Remarques :

- Sécurité :

- Autres: